



## ÉTUDES ET ANALYSES

La présente note a été élaborée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de son auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Cette étude complémentaire a été formulée dans le cadre du  
Programme de Prévention de l'Extrémisme Violent en  
Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad

## PPREV-UE II

**Pays : République du Bénin**

**Axe 1- Accompagnement dans la compréhension du phénomène et  
conception des outils d'aide à la décision en matière de PEV.**

**Activités 2.2 and 2.3. Conduite de mission de recherche sur le terrain et  
production de notes de situation, d'analyse et de recommandations  
opérationnelles.**

VERSION FINALE

Décembre 2019

Auteurs :

**Cather O. Z. Nansounon  
Issifou Abou Moumouni  
Abiguel Elijan Djaouga**

***Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.***

## Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES .....	6
REMERCIEMENTS .....	7
<b>1. INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>8</b>
<b>1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION .....</b>	<b>11</b>
<b>1.3. RESULTATS ATTENDUS .....</b>	<b>11</b>
<b>2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1. NATURE ET TECHNIQUE DE COLLECTE DES DONNEES .....</b>	<b>12</b>
<b>2.2. PHASE PREPARATOIRE DE LA MISSION .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3. INDICATEURS, LOCALITES ET ACTEURS INTERVIEWES .....</b>	<b>13</b>
<b>3. CARTOGRAPHIE DES ZONES DE COLLECTE ET DES THEMATIQUES PERTINENTES .....</b>	<b>17</b>
<b>4. LES FACTEURS POTENTIELS DE RADICALISATION ET D'EXTREMISME VIOLENT : ENTRE CONFLITS LOCAUX ET MENACES EXTERIEURES .....</b>	<b>24</b>
<b>4.1. LA TRANSHUMANCE, LE FONCIER ET LA RELIGION : TROIS PROBLEMATIQUES LOCALES PREOCCUPANTES .....</b>	<b>25</b>
<b>4.1.1 La transhumance et les conflits agro-pastoraux : un phénomène omniprésent qui éprouve les capacités de résilience des populations locales .....</b>	<b>25</b>
<b>4.1.2 La dynamique foncière dans les dix communes visitées : entre accumulation de frustrations et menaces sur la cohabitation pacifique entre les communautés .....</b>	<b>31</b>
<b>4.1.3 Les conflits religieux .....</b>	<b>37</b>
<b>4.2. LA PROBLEMATIQUE FRONTALIERE ET LA GESTION DU PARC W : DES RESSOURCES STRATEGIQUES POSSIBLES POUR DES ENTREPRENEURS DE LA VIOLENCE .....</b>	<b>40</b>
<b>4.2.1 La politique de gestion et de protection des frontières : entre innombrables efforts consentis par l'Etat et délicatesse de la mission de sécurisation des espaces complexes .....</b>	<b>40</b>
<b>4.2.2 Le parc national W : entre pression démographique, activités illicites et volonté politique d'opérer des réformes .....</b>	<b>42</b>
<b>4.2.3 Le parc W : un refuge potentiel pour les djihadistes sur le territoire béninois .....</b>	<b>45</b>
<b>4.3. LES TALIBES : ENTRE ENDOCTRINEMENT ET REPRODUCTION DES CONFLITS INTRA RELIGIEUX .....</b>	<b>45</b>
<b>5. QUELQUES FACTEURS AGGRAVANTS OU « FACILITATEURS » DE RADICALISATION POUVANT CONDUIRE A L'EXTREMISME VIOLENT .....</b>	<b>47</b>

<b>5.1. LA POROSITE DES FRONTIERES : ENTRE CIRCULATION DES ARMES ET ACCES ET CONSOMMATION DES STUPEFIANTS .....</b>	<b>50</b>
<b>5.2. LES BRAQUAGES ET LES ENLEVEMENTS AVEC DEMANDE DE RANÇONS : DE NOUVEAUX MODES OPERATOIRES DE GROUPES EXTREMISTES ? .....</b>	<b>53</b>
<b>6. LES ZONES A RISQUE .....</b>	<b>54</b>
<b>7. LES ACTEURS SENSIBLES ET CEUX DE LA PREVENTION .....</b>	<b>59</b>
<b>8. PROCESSUS, ACTEURS ET IDEOLOGIES DE LA RADICALISATION POUVANT CONDUIRE A L'EXTREMISME VIOLENT .....</b>	<b>62</b>
<b>9. PROPOSITION D'AXES D'INTERVENTION PAR THEMATIQUE .....</b>	<b>65</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>69</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>71</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>72</b>

## SIGLES ET ACRONYMES

- ABeGIEF** : Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers  
**AVIGREF** : Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune  
**CCCSC** : Cadres Communaux de concertations de la Société Civile  
**CENAGREF** : Centre National de Gestion des Réserves de Faune  
**CPC** : Cellule de Participation Citoyenne  
**CVA** : Conducteurs de Véhicules Administratifs  
**DUE** : Délégation de l'Union Européenne  
**FDS** : Forces de Défense et de Sécurité  
**FED** : Fonds Européen de Développement  
**GERED** : Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et le Développement  
**INSAE** : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique  
**MISPC** : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes  
**ODD** : Objectifs de Développement Durable  
**ONG** : Organisation Non-Gouvernementale  
**OSC** : Organisation de la Société Civile  
**PAP** : Programme d'Actions Prioritaires  
**PEV** : Prévention de l'Extrémisme Violent  
**PPREV** : Programme de Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme Violent  
**PNDEF** : Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers  
**RCA** : Radios Communautaires et Assimilées  
**UE** : Union Européenne  
**UIB** : Union Islamique du Bénin  
**USSF** : Unités Spéciales de Surveillance des Frontières

## REMERCIEMENTS

Nous présentons nos sincères remerciements à l'Union Européenne qui a financé la présente étude à travers l'ICSP.

Nous remercions aussi la Société CIVI.POL Conseil qui est chargée de mettre en œuvre le projet PPREV-UE II et qui a bien voulu nous faire confiance en nous permettant de conduire la présente étude sur le terrain.

Nos remerciements s'adressent aussi au Dr. Aziz MOSSI pour le soutien et l'appui conseil qu'il nous a apportés tout au long de la mission.

Nous n'oublions pas non plus toutes les personnes qui ont lu ce rapport et y ont apporté des contributions de très grande importance. Nous pensons particulièrement à toute l'équipe de la Délégation de l'Union Européenne à Cotonou, aux représentants des ministères concernés, notamment à Madame Denise MIGNAWANDE DIAKITE de l'Unité technique de Coordination du 11<sup>ème</sup> Fonds Européen du Développement (UT/FED) rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances et le Commissaire Principal de Police Yannick Botèhoussè LEGBA du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité Publique. Ceci est le résultat de vos différents apports.

Nos reconnaissances vont également à l'endroit de tous les interlocuteurs que nous avons rencontrés sur le terrain et qui ont accepté volontiers de nous consacrer leur précieux temps pour nous informer.

Nous n'oublions pas non plus toutes les personnes qui ont lu ce rapport et y ont apporté des contributions de très grande importance. Ceci est le résultat de vos différents apports.

Merci également à tous les conducteurs de véhicules administratifs (CVA) qui nous ont permis de réaliser en toute sécurité la présente étude.

Enfin, nous disons un sincère merci à toute l'équipe du Programme de Prévention de l'Extrémisme Violent pour leur soutien moral, technique, scientifique, logistique, etc.

## 1. INTRODUCTION GENERALE

### 1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

La présente étude complémentaire sur les risques et les facteurs d'exploitation de terreaux fertiles à la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent au Bénin, fait suite à la première étude thématique exploratoire réalisée en 2018 (Mossi, 2018).

L'étude, restituée devant un large auditoire, a abouti à la conclusion générale que certes le Bénin n'est pas affecté par des attaques terroristes du type de celles dont souffrent ses voisins– Nigeria, Niger, Burkina Faso – mais que des contextes particuliers, ou la survenance de situations nouvelles et défavorables ou générant des mécontentements parmi les populations, pourraient constituer ce terreau fertile au basculement dans la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent.

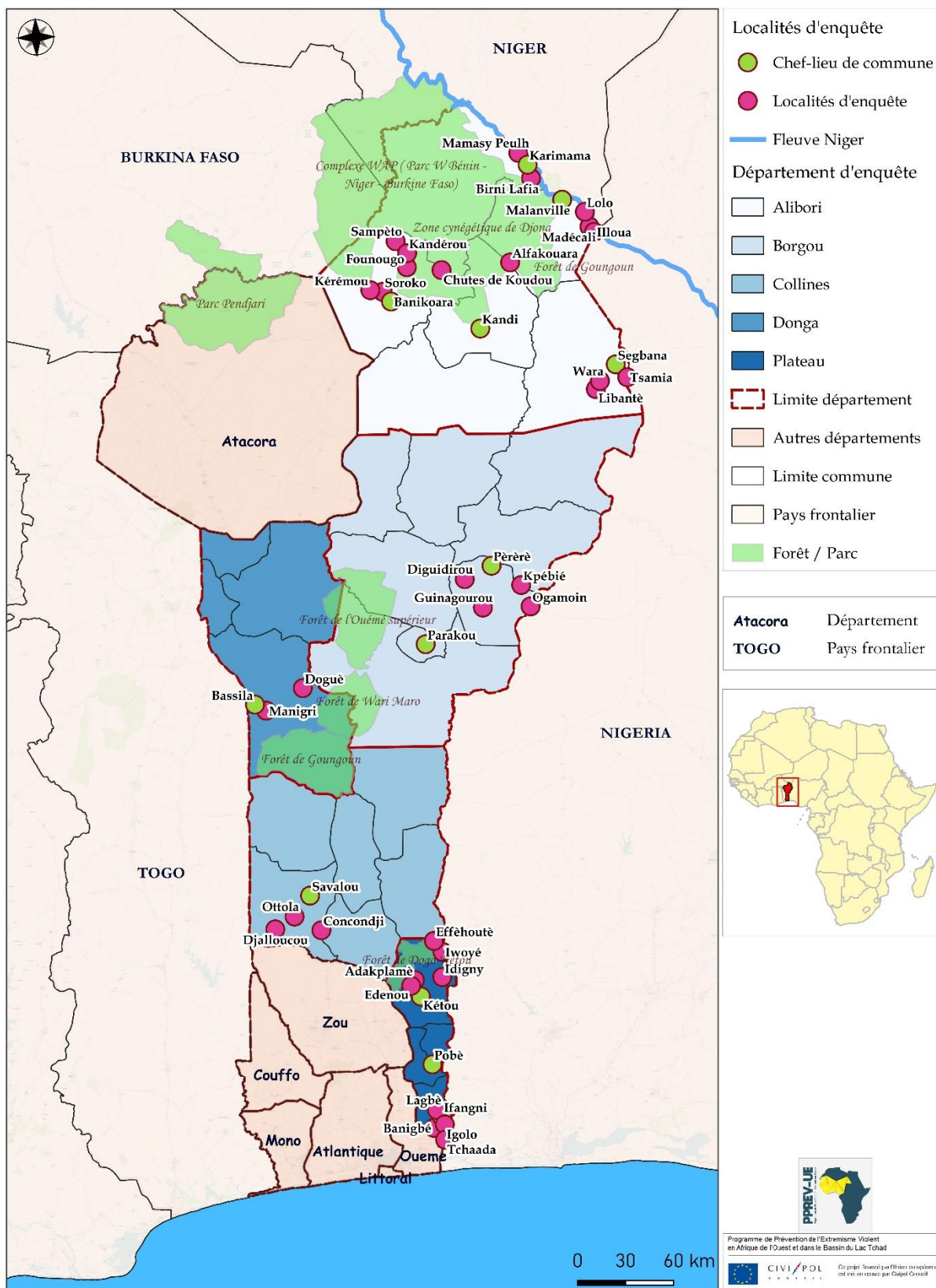
Ces situations nouvelles ou propices au mécontentement ont été abordées dans l'étude précitée. Celle-ci a identifié notamment de potentiels nids de radicalisation, des espaces et des groupes considérés comme exposés à des risques plus ou moins forts de radicalisation. L'étude et les participants à la restitution ont également posé la nécessité d'investiguer d'autres communes qui apparaissent comme de potentiels espaces couvant des facteurs de radicalisation. Deux anciennes communes (Kandi et Malanville) sont maintenues encore pour cette étude complémentaire et dans lesquelles certaines thématiques ont été approfondies. Ainsi, les communes de Sègbana, Banikoara, Malanville, Kandi et Karimama dans l'Alibori, de Pèrèrè dans le Borgou, de Bassila dans la Donga, de Kétou et d'Ifangny dans le Plateau, de Savalou (secteur de Concondji en particulier et d'Ottola sur la frontière bénino-togolaise) dans le département des Collines, ont été retenues. Ces facteurs et ces nouveaux terrains méritent d'être étudiés plus finement, afin que, tant les autorités locales ou nationales que les bailleurs de fonds puissent trouver les réponses appropriées à leur résolution.

Par ailleurs, cette étude intervient dans un contexte marqué par la recrudescence des attaques terroristes dans les pays de la région de l'Afrique subsaharienne dans laquelle se situe le Bénin. Bien qu'il soit encore épargné, des signes annonciateurs tels que les enlèvements avec demandes de rançons, des conflits intercommunautaires, la présence des radicaux islamistes et l'entrée des « prêcheurs » venus du Nigéria, sont susceptibles de constituer des terreaux fertiles aux entrepreneurs de violence, méritent d'être étudiés pour permettre une prévention efficace.

La carte qui suit nous donne un aperçu de l'espace empirique sur lequel les investigations se sont menées. Elle est intitulée : **Carte nationale des zones de collecte au Bénin.**



### BENIN - Carte nationale des zones de collecte



Au nombre des éléments approfondis figurent les conflits toujours latents entre autochtones et allochtones, les récurrents conflits agro-pastoraux qui se généralisent, le nouveau mode de gestion des parcs Pendjari et W entraînant le mécontentement et la frustration des catégories socioprofessionnelles tels que les chasseurs traditionnels, les éleveurs, les agriculteurs, les phytothérapeutes, etc., qui tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance de ces parcs. Notons en effet que la gestion du parc w a été très récemment confiée à APN et le temps imparti à l'enquête n'a pas permis de rencontrer les administrateurs de l'APN. Mais les populations riveraines du parc w ont eu des échos du mode de gestion du parc pendjari par l'APN et restent sur leur garde. Le faible accès aux services publics de base (santé, éducation, électricité, distribution d'eau, assainissement, transports, voiries...) et les conflits de *leadership* religieux (en présence d'une manne financière en provenance des Etats du Golfe, notamment du Koweït et de l'Arabie Saoudite) ont été également investigués. Ces situations sont considérées comme pouvant dégénérer en conflits, ordonnés ou non, avec un réel danger d'instrumentalisation de la part de *leaders* ou chefs de clans, et d'entraînement des personnes fragiles (les jeunes désœuvrés, les analphabètes, les personnes en situation de précarité) vers la radicalisation et l'extrémisme violent. Par ailleurs, la proximitésociale, cultuelle et culturelle entre les peuples des espaces frontaliers, dans un contexte de faible contrôle des frontières est identifiée comme un facteur de diffusion des sentiments, des attitudes et de pratiques de radicalisation entre les pays limitrophes et le Bénin. Ces sentiments sont entre autres alimentés par les exercices de comparaison auxquels se livrent les populations béninoises des communes frontalières avec leurs homologues des autres pays qui bénéficient d'une attention plus accrue de la part de leurs Etats respectifs, contrairement aux béninois qui ont le sentiment d'être abandonnés par l'Etat, nonobstant les multiples et divers efforts que ce dernier déploie en la matière. Ce qui nécessite également un approfondissement des connaissances sur les dispositifs mis en place par les pays voisins du Bénin déjà touchés par le phénomène de l'extrémisme violent et d'investiguer sur la citoyenneté dans les espaces frontaliers<sup>1</sup>.

Au regard de ces éléments sus-cités, on peut dire que le Bénin abriterait des terreaux fertiles pour faire germer des dynamiques de radicalisation. C'est sur ces terreaux fertiles qu'une attention plus particulière et approfondie a été portée à travers la présente étude complémentaire, dont la collecte des données sur le terrain s'est déroulée du 12 au 28 juin 2019 dans les dix communes précitées.

Le présent rapport provisoire fournit un éclairage sur des problématiques liées au phénomène avec des analyses approfondies permettant de mieux comprendre l'origine, les vecteurs, les mécanismes et les dynamiques de radicalisation et d'extrémisme violent au Bénin en vue de l'identification des pistes et des acteurs de prévention. Il fait une photographie qualitative et territorialisée de la situation, du sentiment de sécurité ou d'insécurité telle que le vivent les populations locales dans les différentes communes investiguées. Il s'agit donc d'un point à la fois descriptif et analytique de la situation empirique vue par les acteurs vivant sur le terrain et au moment de l'enquête. Le rapport mobilise ainsi les discours, les perceptions, les attitudes et les pratiques des acteurs en rapport avec les facteurs de la

---

<sup>1</sup> Cette préoccupation pourrait faire l'objet d'un autre travail complémentaire.

radicalisation et les mécanismes potentiels pouvant conduire à l'extrémisme violent si les solutions ne sont pas envisagées dans une dynamique de leur prévention sur les différents territoires.

**L'étude n'a donc nullement la prétention d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques ou des réformes en cours, loin s'en faut. Elle vise à rendre compte des ressentis exprimés dans les discours et les comportements des acteurs des localités visitées, en termes de sécurité ou d'insécurité. Tout ceci pour appréhender les dynamiques de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent, en République du Bénin, à travers les terreaux fertiles susceptibles d'être exploités par des individus ou des groupes malintentionnés.**

Il comporte neuf (9) points répartis comme suit :

- l'introduction générale : contexte de l'étude, les objectifs et résultats attendus de la mission suivie de la démarche méthodologique ;
- la cartographie des zones d'enquête et des thématiques pertinentes ;
- les potentiels facteurs de radicalisation et d'extrémisme violent : entre conflits locaux et menaces extérieures ;
- quelques facteurs aggravants ou « facilitateurs » de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent ;
- les zones à risque ;
- les acteurs sensibles et ceux de la prévention ;
- processus, acteurs et idéologies de la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent ;
- Proposition d'axes d'intervention.

## **1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION**

La mission a pour objectifs d'apporter :

- une meilleure compréhension des situations ou des phénomènes constitutifs d'un terreau fertile à la radicalisation pouvant mener à la violence, dans l'ensemble du pays mais plus particulièrement dans dix (10) communes dont sept (07) dans la partie septentrionale et trois (03) dans la partie méridionale ;
- une aide à la décision proposant des recommandations concrètes – tant aux institutions qu'aux organisations de la société civile - en vue de remédier aux situations ou sentiments d'injustice ressenties par les populations concernées ;
- recueillir les besoins de la population en termes de promotion de la paix et de sécurisation des personnes et des biens.

## **1.3. RESULTATS ATTENDUS**

Les personnels de la Délégation de l'Union européenne, et plus généralement les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ainsi que les représentants des départements ministériels concernés disposent d'éléments de compréhension affinés capables de les aider dans la mise en place d'outils adéquats, permettant d'éviter toute tension pouvant déboucher sur des actions d'extrémisme violent.

## 2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

### 2.1. NATURE ET TECHNIQUE DE COLLECTE DES DONNEES

L'étude est de nature essentiellement qualitative et s'est attelée à recueillir les discours, les perceptions, les ressentis des acteurs sur la situation d'insécurité, à décrire les processus sociaux de construction d'une idéologie radicale et à analyser les mécanismes d'émergence des acteurs/entrepreneurs de la radicalisation dans les localités investiguées. Dès lors, la collecte des données s'est effectuée selon une approche socio-anthropologique fondée sur l'enquête de terrain. Toutefois en considération de la finalité de l'étude : une recherche à visée opératoire (recherche-action), elle s'est aussi orientée vers une production importante d'informations de types opérationnels à travers un procédé de recension des acteurs sensibles et ceux de la prévention et la production d'informations cartographiques permettant de situer géographiquement certains phénomènes relevés au cours de la collecte des données. Vu la sensibilité du sujet et le temps relativement limité de recueil des informations, la technique d'enquête par réseau avec rupture et recoupage des réseaux a été suivie. En effet, la démarche a consisté à prendre les premiers acteurs ayant été identifiés par la première étude comme premier maillon des réseaux. Après saturation de l'information (lorsque la même information revient à plusieurs reprises), le réseau est fermé. Un autre est ouvert à travers des informations obtenues sur le terrain par le jeu des alliances professionnelles, confessionnelles ou de proximité avec le fait étudié : les facteurs de la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent. L'avantage d'une telle démarche est d'éviter de choisir les interlocuteurs en suivant seulement les affinités des premiers enquêtés. Elle a ainsi permis de recueillir les attitudes et perceptions des acteurs sociaux et les logiques qui fondent leurs pratiques et comportements autour des facteurs de radicalisation et d'extrémisme violent dans les dix communes investiguées.

### 2.2. PHASE PREPARATOIRE DE LA MISSION

Plusieurs étapes ont précédé la collecte des données :

- Après la signature des contrats par les experts, il y a eu deux réunions de cadrage méthodologique le 11 juin 2019. Une première avec l'expert ayant conduit l'étude exploratoire dans la matinée, et une deuxième avec le comité de pilotage de l'étude au siège de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) à Cotonou dans l'après-midi. Ces deux rencontres ont permis aux experts de s'imprégner des enjeux de la mission, d'identifier les principales catégories d'acteurs à interviewer, de s'informer sur les potentielles difficultés de la collecte des données et de parvenir à une harmonisation des vues avec celles des commanditaires de l'étude.
- Ces rencontres préparatoires de cadrage, de validation de la méthodologie et des indicateurs de recherche ont abouti à une harmonisation des vues sur les tenants et les aboutissants de la mission et ont donné le quitus aux experts pour démarrer la collecte des données proprement dite à partir du 12 juin 2019 ;
- Ainsi, conformément au planning de déroulement de la mission (annexé au présent rapport provisoire), les trois experts se sont déployés sur le terrain pour rencontrer les différents acteurs avec lesquels des interviews et des observations ont été réalisés pour l'atteinte des objectifs de l'étude.

### **2.3. INDICATEURS, LOCALITES ET ACTEURS INTERVIEWES**

Les indicateurs de recherche sur lesquels s'est basée la collecte des données, les localités visitées et les interlocuteurs interrogés sont récapitulés dans le tableau qui suit.

**Tableau I :** Récapitulatif des sites visités, acteurs rencontrés, indicateurs de recherche

<b>Expert</b>	<b>Sites visités/parcours</b>	<b>Catégories d'acteurs rencontrés</b>	<b>Les indicateurs de recherche</b>
Cather Orou Zimé Nansounon	<b>Kétou</b> (chef-lieu, Adakplamè, Edenou, Iwoyé, Idigny, Effèhoutè) ; <b>Ségbana</b> (chef-lieu, Libantè, Wara et Tsamia au Nigéria), <b>Banikoara</b> (chef-lieu, Soroko, Kérérou, Founougo, Sampèto, Chutes de Koudou, Kandèrou), <b>Malanville</b> (chef-lieu, Madécali, Illoua, Lolo au Nigéria, et Alfakouara sur la route Kandi-Malanville)	Agents de la Police Républicaine ; Agents de l'USSF ; Agents de la Mairie ; Agents d'ONG ; Agadji : milice ou agent de sécurité islamique ; jeunes ; Groupe de producteurs (Président, secrétaire et chargé des intrants Ucom-CVPC, ainsi que certains gros producteurs) ; TSPV/AIC ; Conseiller agricole ; élus locaux et municipaux ; Agent de sécurité privé ; Dignitaires/autorités religieux ; Chef communauté/chef peulh ; Responsable départemental de la Police Républicaine ; agent des forces navales ; forestiers, éco-gardes, pisteurs et porteurs originaires de Kaobagou, agents d'entretien, responsables AVIGREF ; Procureur de la République de Kandi ; membres comité local de transhumance de Ségbana ; etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inventaire des acteurs impliqués/intéressés par la question de l'extrémisme violent et leurs rôles;</li> <li>- Les diverses formes et manifestations de l'extrémisme violent (foyer de radicalisation, facteurs d'aggravation, etc.) ;</li> <li>- Les discours de légitimation ou de délégitimation de l'extrémisme violent ;</li> <li>- Les perceptions ou les explications émiques sur les fondements de l'extrémisme violent ;</li> <li>- Les stratégies, les représentations et les logiques qui sous-tendent les pratiques, les comportements et attitudes des acteurs ainsi que leurs aspirations ;</li> <li>- Les mécanismes de diffusion de l'extrémisme violent dans les arènes ; les organes porteurs de ces mécanismes ; et les dynamiques de leur appropriation par les acteurs.</li> <li>- Les intérêts défendus par les catégories d'acteurs</li> <li>- Les interactions, les relations de pouvoir qui caractérisent ces groupes d'intérêts</li> <li>- Les influences mutuelles que les acteurs ont avec les institutions locales, nationales ou supranationales qui encadrent leur vécu quotidien</li> <li>- Les foyers de radicalisation : les porteurs et les facteurs d'aggravation</li> <li>- Les secteurs géographiques concernés par le phénomène d'extrémisme violent, ses modes de manifestation et les causes qui le sous-tendent ;</li> <li>- La multiplicité des courants islamistes et leur rapport avec la radicalisation ;</li> </ul>
Issifou Abou Moumouni	<b>Savalou</b> (chef-lieu, Ottolou, Concondji, Djalloucou) ; <b>Bassila</b> (chef-lieu, Manigri, Doguè) ; <b>Kandi</b> (chef-lieu)	Autorités Communales (SG, SGA) Agents de la Police Républicaine (Doumè) ; Roi et notables ; Imam et ses Collaborateurs (5); Jeunes du village ; Chef peulh et les sages (10); élus locaux ; Conducteurs de taxi-moto (1); Membres du comité de gestion du marché à bétail ; Commerçants ; Maître coranique ; TSPV/AIC (3) ; Agents de la Radio communautaire (1) ; Jeunes ; Communauté Ahamadi ; Procureur de la République de Kandi ; etc.	
Abiguël Elijan Djaouga	<b>Ifangny</b> (chef-lieu, Banigbé- Lagbè -Tchaada -Ifangni -Igolo) ; <b>Karimama</b>	Agents de Police (Commissaire, agents, policiers spéciaux des frontières), élus locaux et municipaux (chef de quartier, chef de village, autorités	

<b>Expert</b>	<b>Sites visités/parcours</b>	<b>Catégories d'acteurs rencontrés</b>	<b>Les indicateurs de recherche</b>
	<p>(chef-lieu, Alfakouara : poste de contrôle parc W, Mamasy peulh, Birni Lafia) ; <b>Pèrèrè</b> (chef-lieu, Dikidiru, Pkébié, Gninsy, Guiniguru, Ogamoin)</p>	<p>communales), éleveurs, bouviers, épouses de bouviers, Imam, Promoteurs d'écoles et infrastructures islamiques, responsables de fondations islamiques, bénéficiaires des bourses (Arabie Saoudite), Agriculteurs, journalistes, instituteurs, représentants ANOPER, Responsables <i>Tabital Pulaaku</i>, commerçants à la frontière, Roi « SUNON KINA » (Ogamoin) et sa cour, responsables CENAGREF, Eco-gardes, Agents de la Brigade fluviale, agents des renseignements (sous autres étiquettes) ; etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les divers conflits entre acteurs communautaires (ethniques, statut social, fonciers, etc.);</li> <li>- Les mécanismes endogènes/traditionnels de prévention</li> <li>- Les agendas (politiques?) des associations culturelles officiant sur les territoires;</li> <li>- Le rôle de la société civile, notamment ses capacités en matière de résilience à l'idéologie extrémiste violente ;</li> <li>- Le ressenti des populations face à la gouvernance locale</li> <li>- L'organisation sociale et sociétale (évolution des mœurs, des comportements, des coutumes et traditions, notamment à caractère culturels et religieux) ;</li> <li>- Le rôle des médias (radios communautaires et presse locale) ;</li> <li>- L'enseignement religieux (notamment via les écoles coraniques) ;</li> <li>- L'engagement des pouvoirs publics, élus locaux, services sociaux et forces de sécurité ;</li> <li>- Les intérêts des acteurs économiques, et les dynamiques transfrontalières dans lesquelles ils s'insèrent (plus particulièrement avec le Nigeria) ;</li> <li>- La perception de l'insécurité par les populations locales ;</li> <li>- Le sentiment de l'appartenance citoyenne ;</li> <li>- L'accès aux biens et services publics;</li> <li>- Les actes de blanchiment de capitaux ;</li> <li>- Les trafics illicites et leurs rapports avec l'extrémisme violent (trafics de drogues, d'objets prohibés, recel de biens, braquages, etc.);</li> <li>- La progression de l'islamisation des territoires et la radicalisation : le rôle de courtiers en développement et autres mécènes ;</li> <li>- Les potentiels guichets de financement de l'extrémisme violent ;</li> </ul>

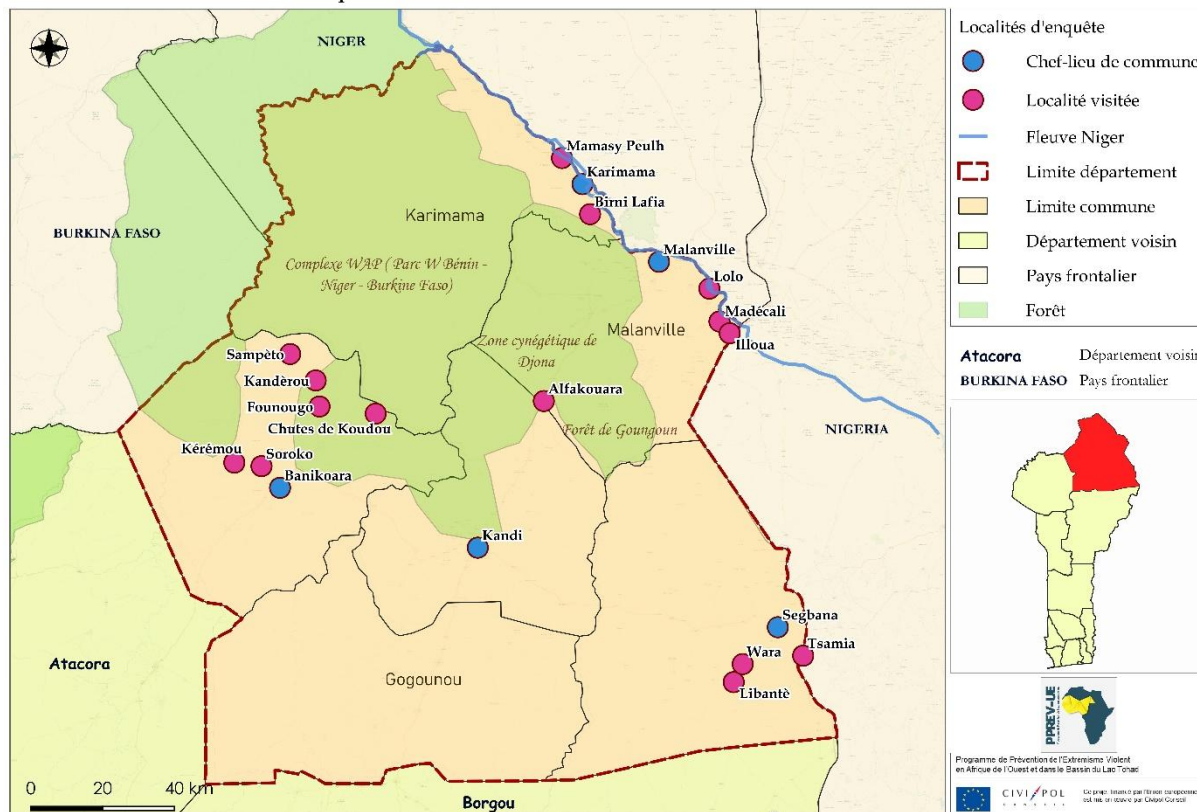
<b>Expert</b>	<b>Sites visités/parcours</b>	<b>Catégories d'acteurs rencontrés</b>	<b>Les indicateurs de recherche</b>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La question de l'emploi et la radicalisation des jeunes ;</li> <li>- Le rôle des gouvernants locaux dans la prévention ou le renforcement de la radicalisation ;</li> <li>- Les pistes d'actions possibles (les formats d'actions publiques, les acteurs à impliquer, les espaces géographiques et les secteurs concernés, etc.)</li> </ul>



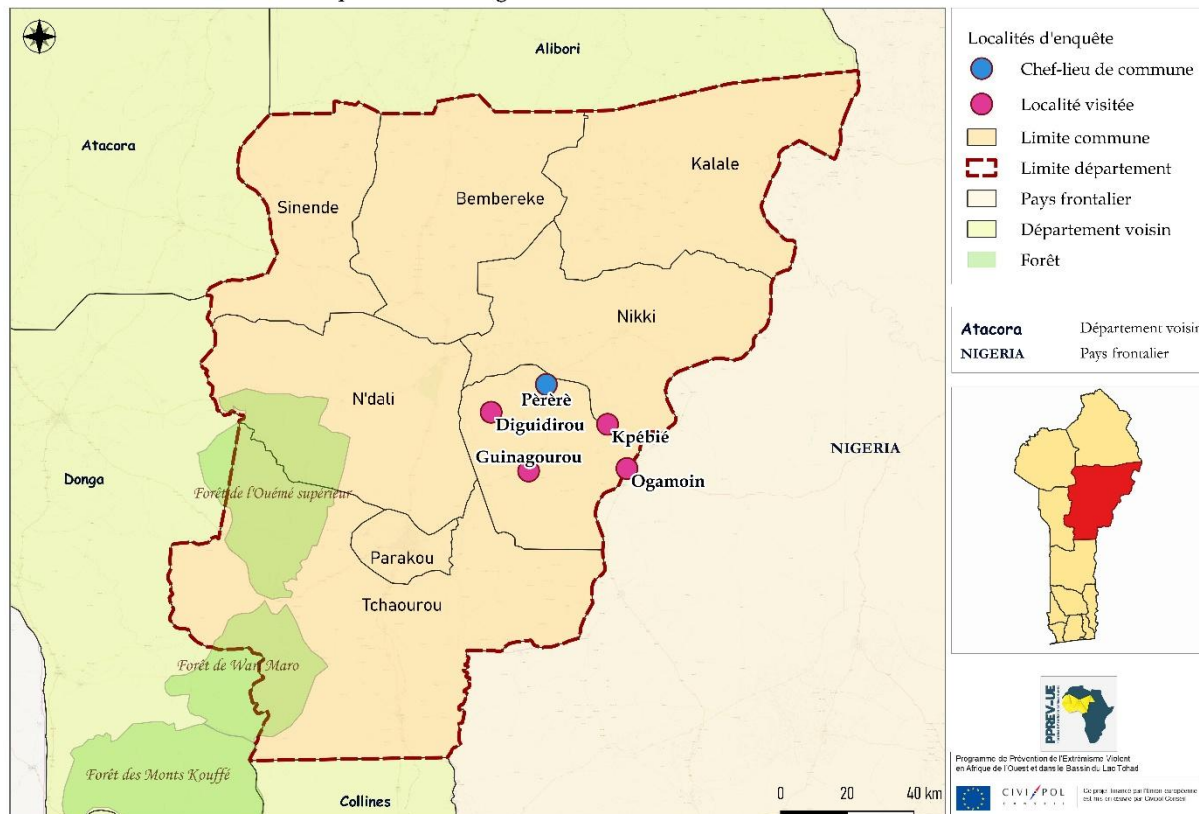
### 3. CARTOGRAPHIE DES ZONES DE COLLECTE ET DES THEMATIQUES PERTINENTES

Nous plantons le décor avec cinq (5) cartes représentant chacune un département concerné par l'étude. A l'intérieur de chaque carte se trouvent les zones d'enquête, c'est-à-dire les différentes localités parcourues au cours de la mission de collecte des données.

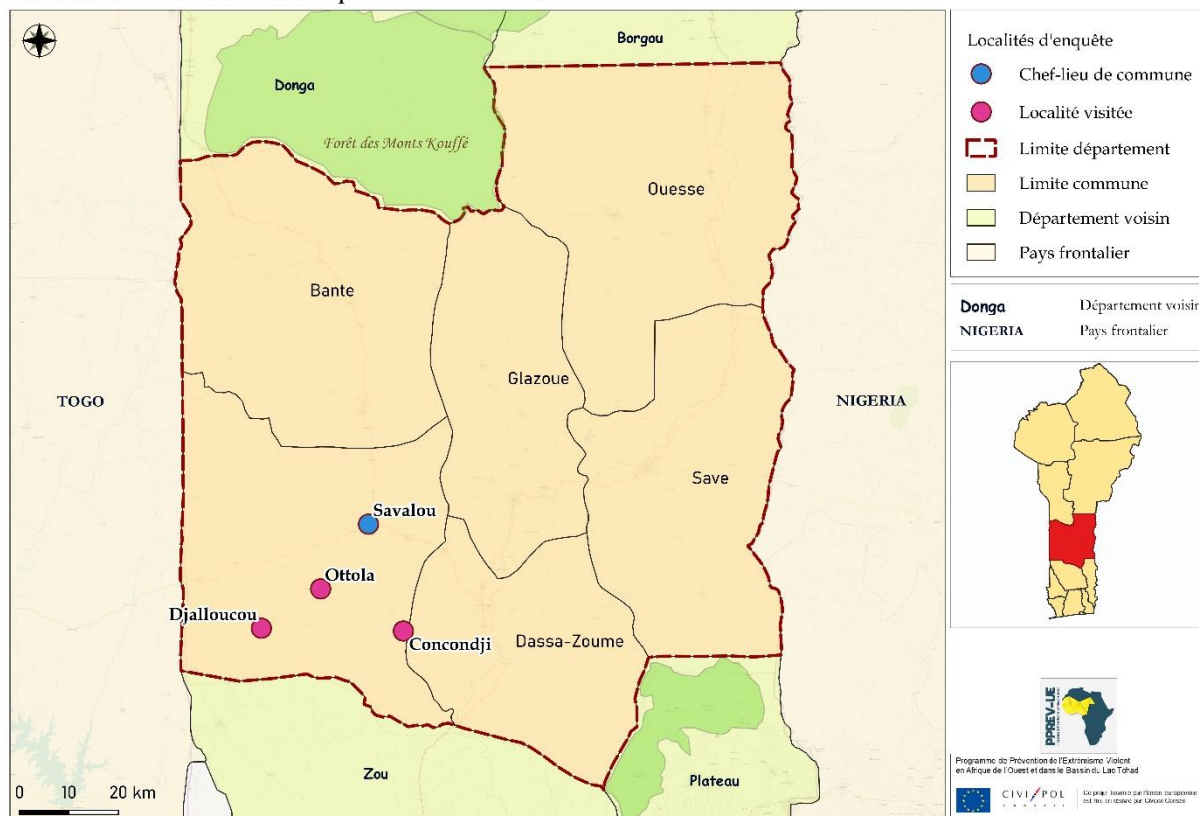
**BENIN - Zone de collecte dans le département d'Alibori**



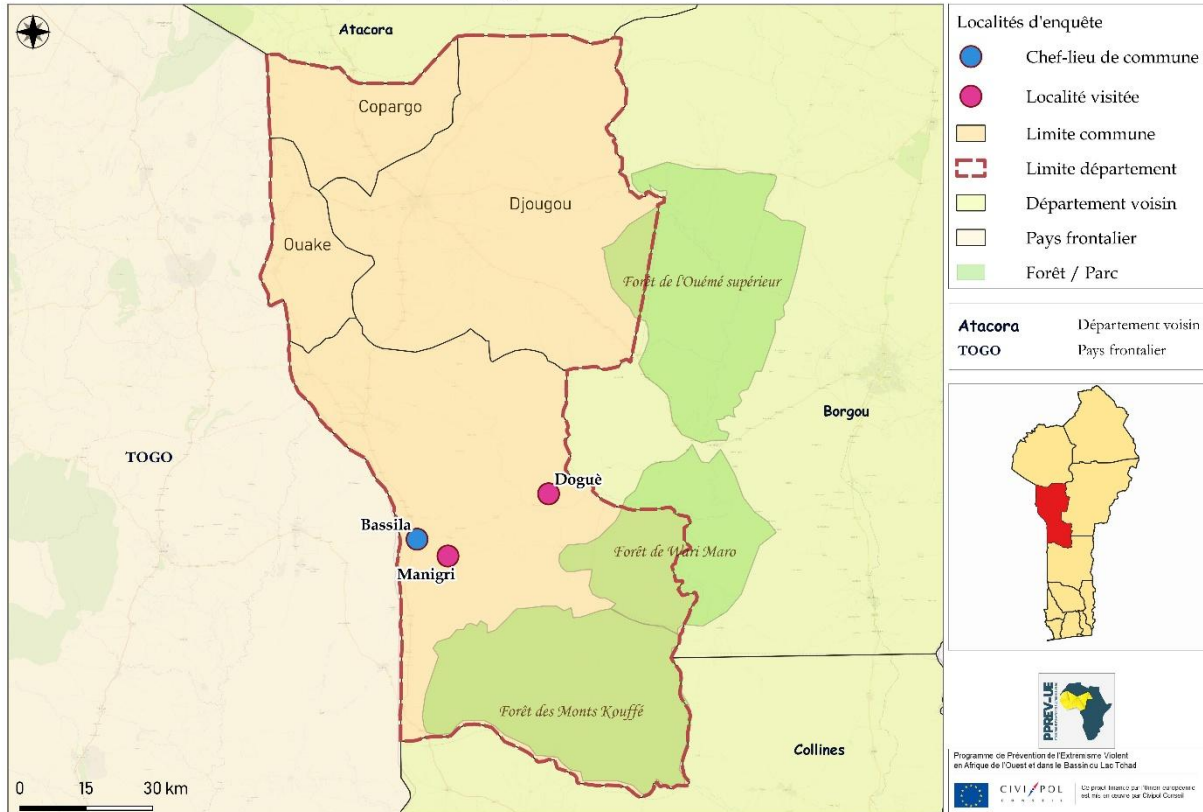
**BENIN - Zone de collecte dans le département de Borgou**



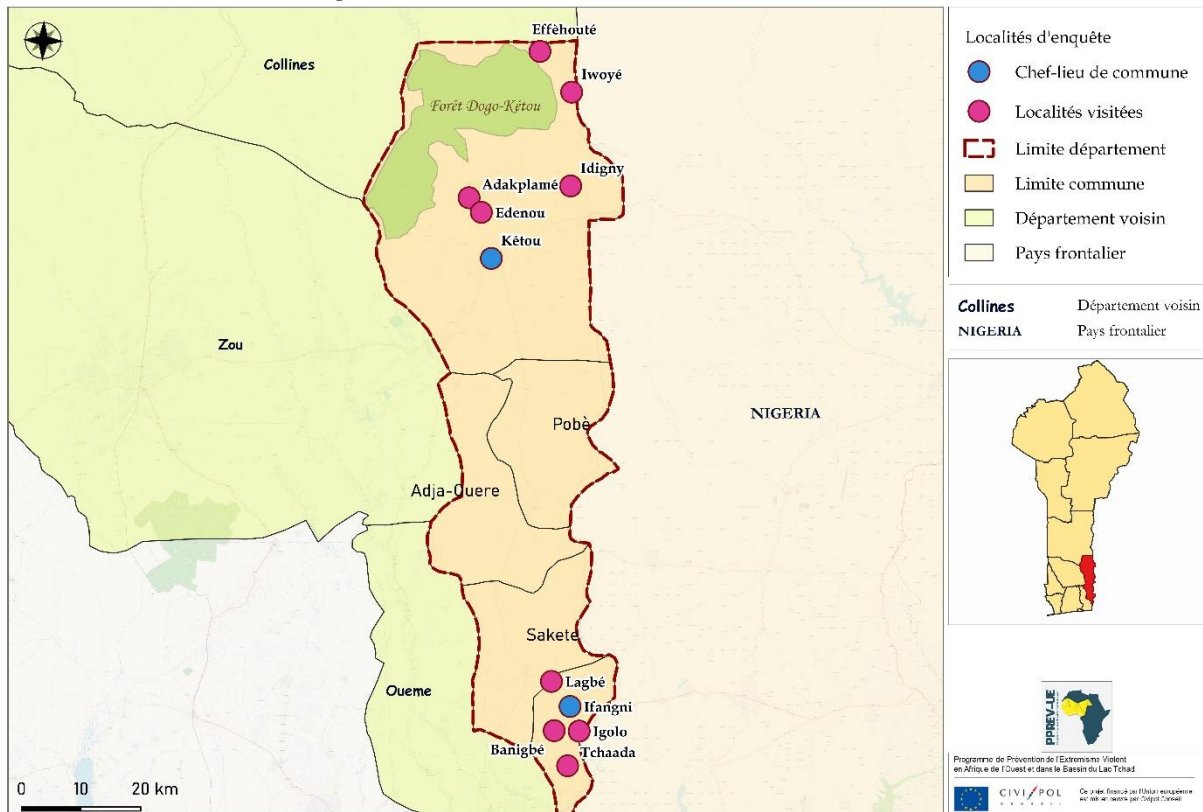
**BENIN - Zone de collecte dans le département des Collines**



### BENIN - Zone de collecte dans le département de Donga



### BENIN - Zone de collecte dans le département du Plateau



**Tableau II : Cartographie des thématiques pertinentes**

<b>Zones d'enquête</b>	<b>Les thématiques qui se sont avérées pertinentes sur le terrain et qui constituent des « facilitateurs » dans le processus de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent</b>
<b>Kétou</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transhumance en tant que source quotidienne de conflits sanglants entre cultivateurs et éleveurs et qui pourrait être une opportunité d'infiltration pour les agresseurs extérieurs (voire les djihadistes)</li> <li>• Agressions diverses/braquages et enlèvements avec demande de rançon de plus en plus récurrents dans certaines localités de la commune</li> <li>• La question de délimitation précise des frontières par rapport à laquelle le Ministère de l'intérieur, à travers l'ABeGIEF, ne ménage aucun effort afin que les limites du pays soient préservées et sécurisées, ainsi que les conflits fonciers entre populations frontalières</li> <li>•</li> </ul>
<b>Ifangny</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le trafic de stupéfiants, d'armes et surtout d'organes humains est réel à Ifangny. Des jeunes désœuvrés s'adonnent à des pratiques douteuses de trafic d'organes humains avec des complices qui seraient installés au Nigéria, en déterrant des cadavres dans les cimetières et en tuant des enfants séquestrés clandestinement.</li> <li>• Les financements hors contrôle des pays du golfe sont perceptibles. Des jeunes sont envoyés en Arabie Saoudite lors du pèlerinage et poursuivent des formations en religion et en langue arabe. De retour, ils sont les points focaux de ces financements à travers des fondations et ONG régulièrement enregistrées au Bénin.</li> </ul>

<p><b>Savalou</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transhumance en tant que source quotidienne de conflits sanglants entre cultivateurs et éleveurs et qui pourrait être une opportunité d'infiltration pour les agresseurs extérieurs (voire les djihadistes), surtout à <b>Bassila</b> et à <b>Savalou</b>. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont très récurrents au Bénin et ils sont de plus en plus sanglants avec recours à des armes à feu de grands calibres tels que les <b>AKM</b> selon certains de nos interlocuteurs. La nouvelle loi sur le pastoralisme semble difficile à être appliquée sur le terrain et n'est pas encore connue des usagers : les conflits entre les protagonistes prennent des formes de règlement de compte et arborent des dimensions ethniques qui se généralisent. L'implication opportuniste de certains acteurs politiques et traditionnels (Rois, députés, Maires) demandant l'interdiction pure et simple du pastoralisme (au mépris de la loi) au profit de l'agriculture extensive ;</li> <li>• Les enjeux fonciers et les conflits subséquents engendrent une déstructuration du tissu familial et une fragmentation sociale sur fond de rapports sociaux conflictuels et gouvernés par des dynamiques ou des considérations autochtonie-allochtonie ;</li> <li>• Les conflits intra et inter-religieux comme de potentielles passerelles d'action pour des personnes ou organisations malintentionnées ;</li> <li>• La problématique frontalière avec une insuffisante présence/représentativité de l'Etat en matière d'offre de services publics de base et de sécurité et de limitation précise des frontières</li> </ul>
<p><b>Bassila</b></p>	<p>A <b>Bassila</b> aussi, l'hypothèse de la religion comme source des formes de radicalisation pourrait ne pas être plausible. Même si le début d'introduction du courant <i>Ahmadiyya</i> a suscité quelques inquiétudes et contradictions, il y a aujourd'hui une tolérance et une acceptation mutuelle entre ce courant et les Wahabites majoritaires dans la commune. Aux yeux des populations, la religion ne constitue plus une menace. Les potentielles sources d'extrémisme violent sont à rechercher dans les récurrents <b>conflits entre agriculteurs et éleveurs</b> ; les <b>conflits fonciers entre autochtones et allochtones</b> ; les <b>braquages et les enlèvements avec demande de rançon</b> ; les <b>conflits de limites entre les communes</b> ainsi que les <b>conflits de succession au trône</b> qui opposent des familles et des quartiers. Le conflit foncier à <b>Kpawala</b> qui oppose les populations de <b>Wari-Marô</b> et ceux de <b>Doguè</b> est à prendre au sérieux.</p>

<p><b>Ségbana</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conflits intra et inter-religieux comme de potentielles passerelles pour des personnes ou organisations malintentionnées : émergence de divergence autour de l'interprétation des acte religieux en fonction des courants d'appartenance. Ceci met en exergue aussi les diverses formes de confusion entre le culturel et le cultuel dans des contextes d'imbrication de la culture et de la religion. Il y a eu un grand conflit entre les deux courants religieux (<i>tidjaniya</i> et <i>izaala</i>) qui a débouché sur une remise en cause de la chefferie traditionnelle. L'affaire est pendante devant le Tribunal de Kandi. Il a fallu des médiations successives de l'Union islamique et de ses démembrements, du Préfet, du Maire, de la Police, de l'armée, etc. pour en arriver à une sorte d'accalmie apparente. La mosquée centrale est occupée de façon alternée (une semaine suivie de la prière du vendredi par courant religieux)</li> <li>• Les conflits fonciers entre les agriculteurs de <b>Libantè</b> et les <b>Kambari</b> venus du <b>Nigeria</b>. Source de frustrations locales susceptibles de conduire à des actes de violence si des solutions ne sont pas envisagées</li> </ul>
<p><b>Pèrèrè</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La problématique frontalière avec une insuffisante présence/représentativité de l'Etat en matière de biens et services publics et de sécurité dans les localités excentrées de la commune; une délimitation difficilement perceptible des frontières par les populations dont les pratiques et les intérêts économiques, sociaux et culturel sont influencé s par le Nigéria. Ceci se traduit par une reproduction des « pratiques criminogènes » provenant de ce pays voisin sur le territoire béninois : cette situation des espaces frontaliers dans des zones de forte promiscuité culturelle et cultuelle entre les peuples des pays limitrophes engendre selon certains interlocuteurs des inégalités dans la répartition des ressources nationales, suscitant des sentiments de frustrations,</li> <li>• Recrudescence des braquages et des enlèvements avec demande de rançon assimilables aux modes opératoires des groupes terroristes</li> </ul>

## Banikoara

- Les dynamiques/conflits autour du foncier qui déstructurent les rapports familiaux et sociaux et suscitent l'émergence d'une problématique autochtone-allochtonie qui à son tour favorise des formes d'appropriations nouvelles de la mémoire collective, de la tradition et de la terre puis stimule l'émergence de catégories et segmentations sociales associées à des droits spécifiques, souvent exclusifs de la notion de biens publics ou même incompatibles avec l'idée d'Etat. La problématique de l'achat massif des parcelles urbaines comme source de frustration des autochtones qui ruminent des discours hostiles tendant vers une radicalisation progressive
- La gestion du Parc W confiée récemment à *African Parc Network* (APN : nouveau gestionnaire privé des parcs du Bénin) fait craindre la mise en place de mécanismes excluant les usagers et les populations riveraines selon ces dernières, en faisant allusion aux événements liés à la mise en œuvre des nouvelles mesures de gestion de l'APN dans le Parc Pendjari (Cf. Mossi, 2018). En effet, l'exclusion ressentie par certains acteurs communautaires (chasseurs traditionnels, tradithérapeutes locaux, chefs coutumiers, etc.) dans le nouveau mode de gestion des parcs et les querelles entre le gestionnaire et les communautés (soldées par des exactions sur les installations d'APN, des arrestations d'usagers locaux du parc Pendjari) sont déjà évoquées lors de la première étude. Mais ces éléments constituent des sources d'inquiétude pour les acteurs locaux interrogés. Cela suscite des frustrations des populations riveraines et des usagers du parc qui revendiquent leur droit de jouissance du parc et de ses ressources depuis plusieurs décennies. Cette gestion qualifiée d'« exclusive » par certains citoyens suscite des dynamiques de contournement des règles, de refus de collaborer et de recours quotidiens à des normes pratiques/pragmatiques. Celui-ci devient dès lors l'espace d'émergence de divers enjeux conflictuels, de transactions informelles entre divers acteurs et même de circulation de produits prohibés et de refuge pour des criminels de tous genres, y compris des terroristes.
- Les conflits intra-religieux entre *tidjaniya* et *izaala* ont entraîné la fermeture de certaines mosquées dans les arrondissements de **Sompérékou** et de **Gomparou**. Ces situations sont pendantes devant le Tribunal de première instance de **Kandi**.
- Flux importants et difficilement contrôlés d'étrangers venant du **Burkina Faso** et entrant sur le territoire de la commune de **Banikoara** au quotidien, malgré l'effort déployé par l'Etat en matière de sécurisation de cette frontière économiquement stratégique pour la commune de Banikoara.
- Recrudescence des braquages (de motos surtout : en moins de 6 mois il y a eu plus d'une cinquantaine de braquage sur tout le territoire de la commune de **Banikoara** selon des sources policières)

<p><b><i>Kandi</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conflits intra-religieux sont des plus virulents. Même si la situation semble être sous contrôle des autorités locales ; il n'en demeure pas moins que certains propos de leaders religieux locaux inquiètent l'observateur attentif qui se base sur les sentiments, les perceptions et les discours des acteurs.</li> <li>• La question des <b>talibés</b> qui constituent de potentiels viviers de recrutement pour les organisations terroristes, au regard des diverses formes d'endoctrinement dont ils font objet</li> <li>•</li> </ul>
<p><b><i>Karimama</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion du Parc W (la gestion de la zone tampon du Parc W) et les conflits cultivateurs et éleveurs</li> <li>• Les conflits communautaires</li> <li>• Le non-respect ou l'opérationnalité insuffisante des couloirs de passage</li> <li>• Les conflits intra-religieux sont prégnants dans la commune avec des visites périodiques de prédicateurs provenant du <b>Niger</b> et du <b>Nigeria</b> qui y séjournent aisément</li> <li>• La question des talibés qui constituent de potentiels viviers de recrutement pour les organisations terroristes, au regard des diverses formes d'endoctrinement dont ils font objet</li> </ul>
<p><b><i>Malanville</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La transhumance en tant que source quotidienne de conflits sanglants entre cultivateurs et éleveurs et qui peut devenir une opportunité d'infiltration pour les agresseurs extérieurs (voire les djihadistes) ;</li> <li>• Les questions foncières qui créent non seulement des conflits familiaux, inter-villages, mais qui mettent aussi en exergue la problématique autochtone-allochtonie ;</li> <li>• Les conflits intra et inter-religieux comme de potentielles passerelles pour des personnes ou organisations malintentionnées ;</li> <li>• La question des frontières avec une insuffisante présence/représentativité de l'Etat en matière d'offre de services publics de base, une influence et une reproduction des « pratiques criminogènes » provenant du Nigeria ; les trafics de tous genres (contrebandes, trafics de stupéfiants et d'armes, etc.)</li> </ul>

#### **4. LES FACTEURS POTENTIELS DE RADICALISATION ET D'EXTREMISME VIOLENT : ENTRE CONFLITS LOCAUX ET MENACES EXTERIEURES**

Les résultats des investigations menées ont révélé deux catégories de facteurs potentiels de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent dans les dix Communes visitées.



La première concerne les facteurs résultant de conflits internes, parfois violents mais surtout sources de radicalisation des positions des protagonistes : entre agriculteurs, entre éleveurs et agriculteurs, et entre courants religieux.

La deuxième regroupe les facteurs relève de déterminisme extérieur. Il s'agit des problématiques liées à la sécurisation des frontières et à la gestion du Parc W.

#### **4.1. LA TRANSHUMANCE, LE FONCIER ET LA RELIGION : TROIS PROBLEMATIQUES LOCALES PREOCCUPANTES**

Les questions liées à la transhumance (conflits agropastoraux) et aux conflits fonciers sont le plus souvent passés sous silence comme des problèmes négligés, alors qu'elles articulent le quotidien des populations, provoquant des frustrations qui conduisent à des radicalisations de positions. Lorsqu'on évoque par contre les questions de radicalisation et d'extrémisme violent, les questions religieuses apparaissent au premier plan.

##### **4.1.1 La transhumance et les conflits agro-pastoraux : un phénomène omniprésent qui éprouve les capacités de résilience des populations locales**



**Jeunes bergers à Pèrèrè à la recherche de pâturages. Ils ont mis trois troupeaux ensemble et profitent des repousses d'un champ d'anacardiers**



Un champ traité à l'herbicide à Pèrèrè. Ce produit empêche les bœufs de brouter les repousses après les récoltes. Les conflits sont une récurrence préoccupante. D'ailleurs à ce propos, un de nos interlocuteurs estime que :

*« Si le CA va se préoccuper des conflits entre agriculteurs et éleveurs, il n'aura plus rien d'autre à faire. Il n'y a pas ce jour là où le problème du genre ne survient pas. Et*

*« dans la même journée, il peut y avoir quatre situations dans différents villages ».*  
(Extrait d'entretien, juin 2019)

Le principal enjeu est l'accès aux ressources naturelles de plus en plus limitées et devenues parcimonieuses pour des raisons de pression démographique et environnementale. Or, ces deux catégories d'acteurs aux intérêts contradictoires face aux ressources naturelles, sont pourtant tenues de se les partager pour leur survie. Notons qu'il y a deux types de transhumance : la transhumance locale et la transhumance transfrontalière.



**Transhumants nigériens à Madécali (Commune de Malanville), juin 2019.**

Les conflits entre cultivateurs et éleveurs occasionnés par la transhumance locale (ou petite transhumance) datent de longtemps mais sont de petite ampleur. Ils articulent les rapports entre ces deux groupes socioprofessionnels qui entretiennent des liens séculaires. Lorsque ces conflits surviennent, ils sont généralement réglés de manière amiable au niveau des différentes instances de recours par des mécanismes de shopping institutionnel<sup>2</sup>.

Par contre, la transhumance transfrontalière est très préoccupante à cause, de son ampleur, de la forte pression qu'elle exerce sur les terres mises en valeur, mais surtout à cause de l'insécurité et des tueries qu'elle engendre au cours du passage des transhumants, et de l'apparition d'une certaine « *fulbephobie* » dans les communes concernées par les violences agropastorales. Cette transhumance telle

<sup>2</sup> Le shopping institutionnel fait allusion aux choix multiples que les acteurs protagonistes ont de recourir aux instances/structures de règlement des conflits disponibles, comme un usager des boutiques et autres commerces irait faire son shopping

qu'elle se pratique aujourd'hui ainsi que les nouvelles pratiques agricoles des paysans apparaissent comme les deux faces d'une même médaille qui s'influencent mutuellement et régulent les rapports entre agriculteurs et éleveurs transhumants puis bouleversent les habitudes des populations.

Le non professionnalisme de certains acteurs dû à l'émergence d'une nouvelle figure d'éleveur vient exacerber la situation déjà conflictuelle : elle est constituée des entrepreneurs de l'élevage qui investissent dans l'achat massif et l'élevage du bétail sans en être des professionnels. Ils confient les animaux à de jeunes bouviers chargés de les conduire au pâturage avec une faible connaissance des règles de la transhumance et de la bonne cohabitation avec les agriculteurs. Certains parmi ces bouviers s'adonnent souvent à la consommation de stupéfiants et de nombreux excitants pour affronter les difficiles conditions de la transhumance puis commettent des exactions dans les champs.

*« Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont récurrents ici et cela peut entraîner la révolte des populations. Les champs ne se déplacent pas. Ce sont les bêtes qui se déplacent vers les champs. L'an dernier, un berger a laissé ses troupeaux détruire le champ d'igname d'une superficie de 7 ha d'un agriculteur. De nos jours, il n'est plus possible de sécher les cossettes de manioc au champ ; les marigots sont devenus la propriété des peulhs uniquement. Par le fait de cette inconscience des peulhs transhumants, certaines personnes sont devenues anti-peulhs et sont prêts à les bannir du territoire de Bassila si ça continue ainsi. Et moi aussi je suis parmi ceux-là »  
(Extrait d'entretien, 17/06/2019).*

Ces sentiments sont partagés par les informateurs agriculteurs rencontrés sur le terrain. Le ton qui les sous-tend montre en gros plan la gravité de la situation conflictuelle qui prévaut entre les cultivateurs et les éleveurs. Ces conflits sont récurrents. Parfois ouverts et marqués par des affrontements sanglants, ils peuvent déboucher sur des soulèvements populaires contre les peulhs considérés comme les principaux auteurs de leur survenance.

Les causes de ces conflits sont multiples et complexes. Mais de façon simple, les interlocuteurs évoquent : 1) la divagation des animaux qui sont parfois confiés aux mineurs ou à des jeunes souvent sous l'effet des stupéfiants ; 2) la taille du cheptel qui déborde la capacité de contrôle d'un berger ; 3) les animaux n'étant plus au piquet, trouvent des possibilités d'aller brouter la nuit à l'abri de la vigilance du bouvier endormi ; 4) le rétrécissement de plus en plus prononcé ou le non-respect des couloirs de passage et les espaces de pâturage. Ces instruments de régulation de la cohabitation entre éleveurs et agriculteurs sont désormais occupés par certains agriculteurs qui font montre de leur propension à ne pas les respecter lorsqu'ils existent. Ces antagonismes résultent en partie de la pression démographique et de l'extension continue des terres agricoles qui réduisent les espaces de pâturage et les couloirs de la transhumance. La pratique de l'agriculture extensive tient à son tour à l'infertilité due à l'usure des terres, aux bouleversements climatiques conduisant à l'inondation cyclique d'une bonne partie des terres de cultures.



**Panneau indiquant 50 Km de couloir de passage de bétail près de la première marre, à dix (10) mètres : un champ de maïs sur la partie basse de l’abreuvoir à Karigui (Karimama)**

Il existe des comités<sup>3</sup> de gestion des conflits installés dans chaque localité pour la résolution de ces conflits. Ceux-ci tentent des solutions pour les prévenir et les contenir au niveau des portes d’entrée officiellement définies. Aussi, dans l’optique d’avoir une cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs, le Bénin s’est-il doté d’un code pastoral<sup>4</sup> qui permet de régler le pastoralisme et de prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Mais il est encore tôt pour se prononcer sur l’efficacité de son application, étant donné que sur le terrain ce code n’est pas encore bien connu par les acteurs. Du coup, les anciennes pratiques ont cours. Les différentes mesures de prévention expérimentées par des ONG ont fait leur preuve, mais ont par la suite montré des limites attribuées au niveau d’instruction des acteurs locaux impliqués dans sa mise en œuvre (à cause des difficultés qu’ils ont à renseigner les fiches d’alerte précoce). Il s’agit par exemple du Système d’alerte précoce mis en œuvre au moment de l’étude dans les communes de l’Alibori par

<sup>3</sup> Ces comités communaux de transhumance sont composés du Commissaire de la Police républicaine, des représentants des éleveurs et agriculteurs, de militaires, du vétérinaire, d’un agent de la Mairie, du forestier et l’agent percepteur. Ils existent dans toutes les communes, mais ils n’ont pas le même niveau d’opérationnalisation.

<sup>4</sup> Il s’agit de la Loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant Code pastoral en République du Bénin que l’Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 3 juillet 2018, la Cour Constitutionnelle ayant rendu la décision de conformité à la Constitution DCC 19-110 du 28 mars 2019, le Président de la République a promulgué le 23 avril 2019

GERED-ONG avec l'appui financier de la GIZ, ainsi que la création, l'animation et le suivi des espaces de dialogue entre agriculteurs et éleveurs. Ces expériences pourtant pertinentes ont souffert d'un manque de suivi dû au départ du bailleur et à la disponibilité des acteurs impliqués dans les dispositifs locaux de mise en œuvre des activités. Les pasteurs en transhumance sont souvent accusés de saccager les cultures et même de tuer leur victime en cas de reproche. A ces griefs proférés contre eux, s'ajoutent le sentiment de partialité dans la gestion des conflits portés au niveau des autorités locales. Il est généralement difficile de parvenir à une décision acceptée par les deux parties, provoquant ainsi une accumulation de frustrations réciproques. L'absence de solution satisfaisante aux conflits qui les opposent contribue à alimenter progressivement des sentiments de haine au sein des populations de plus en plus engagées à se rendre justice.

Les constats faits dans les zones de l'étude montrent une radicalisation progressive des positions des populations agricoles qui développent graduellement des attitudes hostiles à l'installation et à la traversée de leur localité par les transhumants. C'est le cas d'Adakplamè (Commune de Kétou) où ils sont interdits d'accès.

Face à ces positions radicales, les transhumants étrangers, mais aussi les éleveurs sédentaires locaux entretiennent des discours de frustration et de victimisation de soi, se radicalisent dans leur ressentiment vis-à-vis des populations protagonistes agricultrices. Les propos suivants illustrent ce constat :

*« les gens d'ici ne nous aiment pas, ils nous détestent parce qu'ils nous considèrent comme des étrangers, alors que nous sommes chez nous : nous sommes nés ici, nos parents et grands-parents également, c'est où chez nous alors si ce n'est ici' ; « ils nous demandent de nous désarmer alors que leurs chasseurs eux, circulent même en pleine ville avec des fusils sans inquiéter personne » ; « lorsque nous allons en transhumance pendant des mois, à notre retour, les gens de Kétou nous dépossèdent de nos espaces pour y ériger des édifices publics, sous prétexte que les peulhs n'ont pas de terre » (Extrait d'entretien, juin 2019).*

*« Les éleveurs peulhs sont lésés et ça n'en finit pas. Le véritable problème est un problème d'aménagement du territoire. L'élevage a toujours accompagné l'économie nationale mais jamais une place n'a été accordée à cette activité. Chaque jour on parle de la mécanisation agricole, des engrais, des herbicides des tonnages d'années en années de production cotonnière. Dans aucune commune il n'y a de zone de pâturage, pas de barrages (de retenues d'eau). Les quelques rares qui existent encore sont envahis par des jardiniers avec les cultures de contre saison. Les peulhs paient pour y accéder alors que ces barrages sont à la portée de tous ». (Extrait d'entretien, 18 juin 2019).*

La question de la transhumance emprunte des dimensions de conflits ethniques fondées sur des considérations d'allochtonie versus autochtonie ou Peulhs versus autres groupes socioculturels locaux. Ici, on se retrouve dans des contestations qui touchent les valeurs de citoyennetés, les appartenances nationales, les controverses identitaires : toutes choses qui constituent des terreaux nourriciers des différentes formes d'injustice sociale et de la radicalisation. La manifestation de cette situation, surtout évoquée à Kétou, Savalou et Bassila, Pèrèrè, Karimama, Ifangni se révèle quand des peulhs, même sédentaires, sont attaqués dans leur

village sous-prétexte qu'un transhumant (étranger ou autochtone ; identifié ou non) aurait détruit les champs d'un agriculteur.

La récurrence des conflits agro-pastoraux et l'ampleur des dégâts et dommages causés de part et d'autre ne trouvent pas de solution durable et sont de nature à décourager les différents protagonistes qui finissent par adopter des positions figées débouchant ainsi sur des conflits intercommunautaires dans les communes pré-citées.

De ces conflits récurrents, émergent des sentiments d'insécurité permanents, de vengeance et des mesures ou attitudes d'auto-défense entre agriculteurs et éleveurs. En effet, une dynamique d'armement de chacun des protagonistes, notamment les Peulhs qui se déplacent désormais avec des armes à feu (en plus des coupe-coupe et bâtons qui leur sont traditionnellement connus comme armes de défense) dont ils n'hésitent pas à faire usage soit pour se défendre ; soit pour se venger de la mort ou de l'attaque de l'un des leurs ou de leurs animaux, mais également les agriculteurs dont les défenseurs sont les chasseurs traditionnels. C'est une défiance mutuelle qui favorise une escalade de la violence avec les "autochtones" aussi aidés par des chasseurs traditionnels.

Le contexte béninois actuel tend ainsi progressivement vers une transhumance transfrontalière caractérisée par le déplacement de grands troupeaux escortés par des professionnels et des non professionnels « armés » qui méconnaissent le code pastoral et les accords établis localement. Il en résulte des conflits violents entre agriculteurs et éleveurs qui compromettent la coexistence pacifique entre différentes communautés et aboutissent à une fragmentation sociale. L'absence de contrôle d'une telle diffusion d'armes à feu (dans les zones de Kétou et Savalou, pour ne citer que ces deux communes) à travers les mouvements des pasteurs en transhumance et la récurrence des conflits font craindre le trafic d'armes, la banalisation de leur location aux criminels<sup>5</sup>, et augmente encore la demande chez les pasteurs (Grain de Sel, 2017).

Ces conflits apparaissent comme le résultat de luttes de pouvoir et de compétitions pour des ressources entre des acteurs de différentes catégories socio-professionnelles. Ils sont en mesure de faire l'objet de récupération par les entrepreneurs de la violence qui pourraient se positionner en faveur d'une des parties en conflit, en recrutant et en renforçant leur ancrage local et exacerber les tensions. Il se peut donc que les groupes extrémistes s'impliquent directement dans les conflits communautaires, ou jouent le rôle de médiateurs entre les communautés. En tout état de cause, il n'est pas exagéré d'attirer l'attention sur les possibilités de récupération des conflits de ce genre. Cette potentielle récupération dépend de plusieurs paramètres à savoir : le niveau de perspicacité et d'acceptation des groupes extrémistes au sein de la communauté (à travers les discours de légitimation) les objets des enjeux conflictuels ou les besoins stratégiques des

<sup>5</sup> Les investigations de la Police Républicaine ont permis d'identifier un trafiquant auprès de qui les malfrats vont louer des armes et des munitions pour commettre leur forfait. L'intéressé a été appréhendé et présenté aux instances compétentes. Mais il fut libéré après un an d'incarcération. Cet exemple montre la réalité de la présence des réseaux de trafic d'armes en provenance généralement des pays frontaliers

extrémistes violents, la composition du groupe et des communautés antagonistes, le niveau de réactivité de l'Etat ou des acteurs de la société civile face aux conflits.

#### 4.1.2 La dynamique foncière dans les dix communes visitées : entre accumulation de frustrations et menaces sur la cohabitation pacifique entre les communautés

Les conflits fonciers sont prégnants et préoccupants dans les dix (10) communes investiguées mais à des degrés divers. Ils opposent les présumés autochtones entre eux (conflits intra et interfamiliaux) d'une part, et les premiers occupants et ceux qui se sont installés après, d'autre part.

##### **Le foncier rural : objet de stratégies d'extension des terres cultivables**

Dans les zones de grande production agricole (comme Banikoara, Kandi, Malanville, Karimama, Pèrèrè, pour ne citer que celles-là), la nature extensive des cultures due à la dégradation continue des sols, la pression démographique et les effets des bouleversements climatiques contraignent les producteurs à développer des stratégies d'expansion des superficies. C'est le premier facteur des conflits fonciers. A cela s'ajoutent, comme deuxième cause de conflits, les ouvriers agricoles (notamment les populations migrantes originaires des Départements de l'Atacora et de la Donga, mais aussi celles venant du Burkina Faso et du Nigéria) qu'on retrouve presque partout dans les localités visitées et qui, après une longue durée de séjour et d'exploitation d'un domaine, tentent d'exproprier les terres des premiers occupants. C'est le cas des *Kambari* qui constituent un groupe socioculturel provenant du Nigéria et considéré comme des agriculteurs très laborieux et détenteurs de pouvoir mystique pour accroître les rendements de la terre, mais aussi comme de grands destructeurs de l'environnement et vivant isolés dans les fermes. Leurs rapports à leurs hôtes agriculteurs autour du foncier sont très tendus au point où ils en viennent à requérir l'arbitrage du tribunal de Kandi.

##### **Encadré 1 : Conflit foncier entre agriculteurs Boo de Libantè (Ségbana) et Kambari du Nigéria**

Les investigations dans la Commune de Ségbana ont mis en relief des situations qui risquent de radicaliser les positions. Il s'agit principalement du **déguerpissement amorcé des populations riveraines de la forêt classée des Trois Rivières qui opposent les forces de sécurité et de défense aux agriculteurs riverains** mais surtout **des rapports tendus entre populations (Boo de Libantè) et Kambari**.

En effet, les rapports des Kambari à leurs hôtes agriculteurs autour du foncier sont très tendus. Selon les populations agricoles unies autour des responsables des groupements de producteurs, les kambari jouissent de la bénédiction et du soutien des chefs traditionnels locaux et de certains élus à qui ils donnent des vivres et de l'argent après leurs récoltes, et qui les soutiendraient en retour contre les leurs. La situation est vécue comme une injustice par les agriculteurs boo ; car dans les démarches de règlement de cette affaire, il semblerait, selon les populations locales, que toutes les instances de recours tranchent en faveur des Kambari qui sont confortablement installés sur les terres de Libantè, au moment où on demande aux producteurs de quitter la forêt.

Au niveau des officiels (élus locaux, Police républicaine, Chefs traditionnels), le discours n'est pas le même. Pour eux, il est difficile de faire déguerpir des gens qui sont installés depuis plus d'une trentaine d'années, même si c'est sur des terres qui ne leur appartiennent pas. En plus, contrairement à la perception négative que les populations ont des Kambari, les Chefs traditionnels estiment qu'ils vivent paisiblement et en harmonie avec les autochtones.

L'autorité judiciaire près le Tribunal de Kandi, explique : « *lorsque le problème m'a été soumis, c'était au moment où les terrains ont été soigneusement préparés par les Kambari. Des agriculteurs de Libantè qui ont quitté la forêt des trois rivières sont allés semer sur les terrains mis au propre par les Kambari. Cela a naturellement dégénéré. Je leur ai donc suggéré d'engager des négociations. Ils ont mal pris ma proposition et ont souhaité faire partir immédiatement et de force les Kambari* » (Extrait d'entretien, juin 2019).

Pour ce faire, il a été demandé de faire le recensement de tous les riverains et parmi eux, ceux qui ont accepté de ne plus retourner dans la forêt. Après le recensement, il est demandé à ceux qui étaient déjà installés sur ces terres aux côtés des Kambari de rétrocéder dans un élan de solidarité, une partie de leurs superficies afin que les déguerpis puissent s'installer. Selon l'autorité judiciaire, le Roi de Ségbana a même proposé de recaser ces déguerpis sur d'autres terres. Mais, les producteurs ont décliné l'offre royale insistant sur la récupération des terres sur lesquelles sont installés les Kambari. « *Ce sont les terres de nos aïeux* » nous a martelé un groupe de producteurs visiblement révoltés par les issues du règlement du conflit qui les oppose aux Kambari, « *pourquoi est-ce qu'on permettra à des étrangers de nous les prendre ? Si ce n'est pas de l'injustice et de la corruption, comment comprendre que nos propres autorités prennent parti pour des étrangers alors que nous, on ne peut jamais le faire chez eux. En tout cas, si le tribunal ne règle pas cette affaire, on verra comment procéder, mais on ne se laissera jamais faire* ». (Extrait d'entretien, juin 2019).

En clair, on note dans les propos des agriculteurs de Libantè un sentiment d'injustice, de frustration et de radicalisation. S'il y avait déjà eu un premier affrontement entre les Kambari et le Président GV qui a valu à ce dernier une privation temporaire de liberté, il est à craindre qu'après la décision du Tribunal, la situation ne dégénère en actes de violence.

Ici aussi, comme dans le cas des conflits entre agriculteurs et éleveurs, on peut craindre une possible récupération de ce conflit par les entrepreneurs de violence. Ceux-ci de par leur origine sont socialement plus proches de certains groupes socioculturels à savoir les Kanuri impliqués dans les actes terroristes de Boko Haram. Cette proximité sociale peut être un moyen et un motif de pénétration de Boko Haram sur les arènes conflictuelles dans la région de Ségbana autour de l'accès à la terre qui devient désormais une ressource hautement stratégique pour les différents groupes protagonistes.

Par ailleurs, la vente de propriétés familiales est de plus en plus observée, entraînant parfois la dislocation des familles ou des conflits interfamiliaux. Les localités de Kprêkê et de Manigri ont même connu des soulèvements populaires pour contester le lotissement réalisé dans ces localités. A Doguè (Commune de Bassila), le conflit autour du foncier oppose les autochtones entre eux à cause du fait que certains installent clandestinement dans la forêt à leur profit, des ouvriers allochtones venus du Togo et du Burkina Faso. A Banikoara, première commune productrice de coton au Bénin, c'est à juste titre que les conquêtes des terres arables engendrent des conflits fonciers à l'occasion desquels l'on enregistre des pertes en vies humaines par des actes de violence ou attribués à des envoûtements<sup>6</sup> à l'aide de pratiques occultes. Il en est de même à Malanville et à Karimama qui produisent beaucoup de cultures maraichères dans la vallée du fleuve Niger.

<sup>6</sup> C'est-à-dire par empoisonnement à l'aide de pouvoir mystique



Le troisième facteur pouvant conduire à la radicalisation et à l'extrémisme violent concerne les conflits liés aux délimitations des communes à l'intérieur du Bénin. Pour certaines autorités communales, ces conflits sont tout aussi inquiétants que la forte islamisation de certaines localités. Dans ce contexte, la commune de Savalou gère ces genres de conflits avec les Communes de Dassa, de Bantè et de Djidja. Le même problème se pose entre Banikoara, Gogounou et Kèrou ; Malanville et Karimama, etc. Ces conflits sous veilles peuvent dégénérer à et aboutir à des violences<sup>7</sup>. Le cas du conflit sanglant de Klougou est assez illustratif du risque que constituent ces conflits. Les tentatives de médiation de l'autorité ministérielle n'ont pas suffi pour trouver une solution définitive à ce problème. Dans la commune de Bassila, la situation de Doguè reste très inquiétante. Les populations de cette localité regrettent l'occupation de leur territoire par les populations de Wari-Marou. Les conflits autour des limites entre deux communes sont un prolongement des conflits fonciers entre groupes socioprofessionnels ou socioculturels et peuvent également déboucher sur la radicalisation des populations décidées à résoudre ce problème à leur manière et par la violence.

En raison de l'existence des conflits frontaliers, les localités de Klougou, Idjou, Glegni, Doumè (Commune de Savalou) et celle de Doguè (commune de Bassila), peuvent enregistrer de potentiels foyers de radicalisation susceptibles de conduire à l'extrémisme violent.

### ***Achat massif des parcelles dans le chef-lieu de la commune de Banikoara par les migrants comme facteur de radicalisation***

Ce point rejoint les sections précédentes et pose la problématique de la gestion foncière dans les communes visitées à l'heure de la décentralisation où l'on assiste à un empilement institutionnel dans les modes de régulation foncière, engendrant du coup diverses contradictions.

#### **Encadré 2 : La gestion du foncier par les Mairies et ses implications sur la sécurité foncière**

*Le foncier rural entre droit moderne, coutumier et la loi sur la décentralisation*

Depuis la période coloniale, la gestion foncière au Bénin est caractérisée par un dualisme de droits. Le régime foncier de droit moderne qui prône la prééminence de l'Etat a toujours coexisté avec le régime foncier de droit coutumier qui priorise les collectivités traditionnelles. La terre est considérée comme un patrimoine communautaire collectif dont la répartition relève des prérogatives du chef de terre qui prime sur les chefs de lignages et de familles.

Avec l'avènement de la décentralisation, on assiste à une triade dans la gouvernance du foncier rural : Etat, collectivités traditionnelles et collectivités locales, dominée tout de même par l'instance administrative communale qui détient le pouvoir foncier presque absolu.

Le dispositif communal de gestion foncière repose en effet essentiellement sur la loi sur la décentralisation de 1997<sup>8</sup>, la loi foncière de 2007 et le nouveau code foncier et domanial de 2013. Ces textes accordent des prérogatives à la commune en tant qu'exécutif local dans la gestion foncière. La loi sur la décentralisation instaure la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales (CADE) et le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE) tandis que la loi foncière prévoit la Commission de Gestion Foncière (CoGeF) et la SVGF. Le Conseil Communal (présidé par le Maire) délibère sur toutes les questions foncières importantes relevant des

<sup>8</sup> Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

prérogatives de la commune. Dans le cadre de gestion foncière, le Maire est chargé de la conservation et de l'administration des propriétés de la commune, de la passation des actes de vente, d'échange, de partage, etc. (Idrissou et al, 2014 :10).

***Il s'en suit donc un enchevêtrement des instances de gestion du foncier dans les communes visitées, donnant lieu à toutes sortes de transactions liées au foncier et au domaine.***

La CoGeF est dotée d'un bureau de cinq membres dirigés par le président de la CADE. Son secrétariat est assuré par le chef du Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE) qui gère les affaires de la commune relatives à l'urbanisation (lotissement, aménagement) et aux transactions foncières. La collaboration de la CADE avec la CoGeF est cruciale pour l'obtention des informations foncières actualisées provenant de la base, à travers des SVGF. En effet, la CoGeF est démembrée en SVGF qui collabore à l'établissement et à la mise à jour des plans fonciers, appuie les acteurs fonciers à la formalisation des transactions et mutations foncières, organise l'information et la communication, et apporte son appui conseil à la résolution des problèmes fonciers du village. ***Elle est la seule structure que la loi habilite pour la validité des transactions relatives aux terres rurales.***

*Face à ces nouvelles charges, les communes demeurent incompetentes*

En effet, la plupart des autorités communales peinent à appliquer les outils (PFR, formalisation des transactions et mutations foncières) à cause notamment des difficultés financières et techniques y afférentes. A cela, il faudra ajouter, la faiblesse de la capacité d'intervention des membres de ces structures à répondre aux besoins du public à cause de leurs faibles capacités techniques et de l'absence d'équipements adéquats pour la gestion et la maintenance de l'information foncière. Pour jouer convenablement le rôle qui leur est dévolu par la loi, l'ensemble des acteurs du dispositif communal doit d'une part comprendre et s'approprier les enjeux de la gestion durable des terres, et d'autre part maîtriser et faire appliquer convenablement les instruments institués par la loi. Malheureusement, ces instruments sont le plus souvent peu ou mal connus de ces acteurs. Cela pose le problème de vulgarisation des textes législatifs en vue de leur appropriation et de leur opérationnalisation par les institutions concernées par la gestion foncière (Idrissou et al, 2014 : 45).

***Dans la pratique, les différents acteurs profitent de l'enchevêtrement des instances et des textes, bradant ainsi le patrimoine foncier rural et entraînant une insécurité foncière.***

Dans la commune de Banikoara (cela peut être valable aussi pour les autres communes investiguées), la gestion du foncier a atteint un niveau préoccupant. On peut craindre, au regard de la récurrence des situations conflictuelles issues de l'achat massif des parcelles dans le chef-lieu de la commune par les migrants venus des pays voisins du Bénin, et de l'accumulation des frustrations issues de leurs règlements, des radicalisations de position, selon quelques fonctionnaires locaux et agents de la Mairie. Selon les populations autochtones, on assisterait à une « *colonisation foncière* » dont les groupes socioculturels : *Gourmantché, Ibo, djerma, yorouba et haoussas* sont considérés comme les auteurs. Il semble qu'ils font usage de tous les recours en la matière en complicité avec des autorités locales et traditionnelles qui en tireraient profit. Les effets de ces tribulations foncières peuvent être observés dans l'érection dans le centre-ville de Banikoara, de quartiers dédiés aux *gourmantchés*, aux *djerma*, aux *Ibo*. Ceux-ci par les jeux des alliances matrimoniales et l'acquisition des terres par achats massifs s'établissent définitivement dans les quartiers et rivalisent dans les accès au foncier avec les autochtones. En raison de leur pouvoir d'achat élevé et de la forte marchandisation du foncier, ils finissent par prendre le dessus.. De l'avis des interlocuteurs, par leur pouvoir économique, ces communautés de migrants dominant et contrôlent l'essentiel des circuits d'accès au foncier. Ils sont présents dans les principaux

secteurs de la vie économique de la commune : constructions de nombreuses maisons mises en location, propriétaires de la plupart des grandes boutiques et buvettes-restaurants-auberges de la commune, ce sont eux qui constituent le groupe des gros commerçants voyageant régulièrement vers Parakou, Cotonou, Lomé, Malanville, Burkina Faso, Nigéria, etc.

Cette situation dans laquelle les autochtones propriétaires terriens voient de l'injustice et un parti pris des autorités locales, engendre de nombreuses frustrations. Ils tiennent des discours mitigés oscillant entre la résignation, mais beaucoup plus vers la révolte. Ces discours sont de plus en plus récurrents et largement partagés dans le chef-lieu de la commune et se radicalisent progressivement au point où des voix ruminent l'interdiction des ventes de parcelles aux étrangers. Selon certains jeunes autochtones interrogés :

*« Lorsqu'un conflit vous oppose à un étranger, ils ont généralement le dessus, que le problème soit référé à la police, aux autorités traditionnelles, aux autorités communales et locales ou au tribunal ; leur pouvoir économique est mis en avant pour orienter les instances de règlement en leur faveur ; même nos femmes les préfèrent à nous » (Extrait d'entretien, juin 2019).*

Ces situations sont considérées localement comme humiliantes pour certains autochtones. En effet, ces derniers pensent que les autorités traditionnelles donnent des cautions à ces comportements de ceux qu'ils considèrent comme des étrangers à travers :

- 1) les intronisations des chefs de communautés étrangères : en effet les chefs traditionnels qui sont chargés d'introniser et de légitimer ces chefs de communautés développent des discours qui se fondent sur la cohabitation pacifique avec les voisins et sur le développement d'une localité basé sur la présence et l'apport des étrangers (selon un vieil adage baatonu en effet : « une localité sans présence étrangère reste renfermée sur elle-même et ne se développe jamais ». Ces discours des autorités traditionnelles et politico-administratives sont considérés par une partie des autochtones comme une forme de valorisation et de renforcement de la position des allochtones. Mais ils représentent aussi pour les allochtones une légitimation de leur présence.
- 2) le parrainage et le cautionnement moral par certains chefs traditionnels au profit des migrants pour acquérir des terres de cultures : nous avons déjà évoqué le cas de Ségbana où les Rois de Ségbana-centre et de Libantè ainsi que certains dignitaires et élus locaux et municipaux sont accusés par les propriétaires terriens de prôner une cohabitation pacifique avec le groupe socioculturel *Kambari* en dépit de son élan expansionniste dans l'occupation des terres arables, parfois au détriment des populations locales anciennement exploitantes de ces terres et qui sont sous le coup d'opérations de déguerpissement de la forêt des trois rivières.
- Les migrants de leur côté expliquent ces discours des autochtones par la jalousie qui amène ces derniers à se comporter comme tels envers eux. Un responsable d'une communauté des étrangers dit à ce propos :

*« C'est parce qu'ils sont paresseux et ne veulent rien faire qu'ils sont jaloux de nous, de nos avoirs, de notre prospérité. Nous, en venant ici, on savait déjà chercher l'argent, faire du commerce. Nous les battons même parfois dans l'agriculture où ils*

pensent être champions. Vous comprenez alors que c'est normal qu'ils soient jaloux de nous » (Extrait d'entretien, juin 2019).

Même si les ambitions sont atténuées pour le moment par la peur d'avoir affaire au tribunal de Kandi (En effet : « Aller à Kandi » fait peur à tout producteur de l'Alibori) et par la crainte d'être envoûté, il n'en demeure pas moins que ce sont des situations qui perdurent par accumulation de frustrations successives provenant des instances-mêmes de régulation de ces conflits. En la matière et dans de tels contextes, lorsque les voies de recours sont délégitimées à cause de leurs difficultés à prendre des décisions consensuelles, les parties qui s'estiment lésées radicalisent progressivement leur position et finissent par recourir à la violence pour se rendre justice. Il est surtout à craindre ici l'exacerbation des sentiments de xénophobie susceptible d'être exploitée par les entrepreneurs de violence, pour solliciter leur adhésion aux idéaux qu'ils prônent.

Au demeurant, on peut retenir que la question foncière dans le contexte de la décentralisation retrouve une place importante dans les économies locales et est objet de plusieurs dynamiques. Les relations de propriété foncière distribuent les biens tout autant qu'elles construisent des identités individuelles et collectives (autochtones versus allochtones ou allogènes) (Hann, 1998, p. 5). Cette importance est d'autant plus marquée que nous sommes dans un contexte nouveau où se manifeste une dialectique complexe entre des tendances à la déterritorialisation et à la marchandisation de la terre, la montée du souci environnemental et l'affirmation renouvelée des appartenances et des identités (Gudeman, 2001, pp. 144-163) se caractérisant dans le cas de Banikoara par exemple, à travers la délimitation/érection de quartiers dédiés à des groupes particuliers (migrants, autochtones, ou *Ibos*, *Haoussa*, *Djerma*, etc.). Dans ce nouveau contexte, il se produit de fréquentes situations d'accès à la terre sans droit (la terre peut être acquise grâce au pouvoir d'argent, aux affinités politiques, etc.) ou de droit sans accès à la terre (beaucoup de propriétaires terriens n'ont plus de terre soit parce qu'ils n'ont pas pu résister à l'appât financier, soit parce qu'ils en sont dépossédés par des transactions à la limite de la légalité ou par des rivalités familiales) (Ribot, 2009) . Dans ces conflits d'acquisition/dépossession de la terre, la légitimité des autorités à « dire le droit » ou à « faire la paix » varie selon les contextes, les acteurs impliqués et l'appréciation qu'en ont ces derniers (Hagberg, 1998; Lund, 2002). Ainsi, le jeu des appartenances (ethniques, politiques, familiales, etc.) occupe une place centrale dans la négociation des droits, des accès et des autorités.

La régulation de ce jeu se fait évidemment sur fond de marchandisation et selon les capacités financières des protagonistes à supporter les coûts des modes de résolution des conflits éventuellement empruntés.

### 4.1.3 Les conflits religieux

#### ***L'approche religion-centrée des analyses sur la radicalisation et l'extrémisme violent à reconsidérer***

Lorsqu'on évoque la question de la radicalisation et de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest, les projecteurs sont instantanément orientés vers des groupes organisés généralement (mais pas toujours) à connotation religieuse. C'est ce à quoi semble inviter le Rapport final du dialogue sur les mécanismes durables de prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest tenu les 19 et 20 Avril 2012 au Palais de Congrès à Cotonou. Du point de vue factuel, ce rapport pointe les groupes organisés comme Boko Haram, le Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger (MEND), Al- Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) et le groupe Ansar Dine comme les principales menaces que connaît la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (QUENUM, 2012, p. 6).

Dans la zone d'étude, loin d'être une cause principale de la radicalisation, la religion apparaît plus comme une opportunité ou un facteur porteur de radicalisation. Autrement dit, les diverses religiosités se manifestent dans des contextes locaux dominés par des potentiels terreaux fertiles à la radicalisation et à l'extrémisme violent qui sont principalement de nature sociale (iniquité ou injustice dans le partage de la prospérité nationale, dans l'accès aux biens et services publics, etc.), socio-économique (agropastorale et foncière), sécuritaire (sécurisation des zones frontalières et du Parc W : braconnage et transhumance transfrontaliers, braquages, kidnapping/enlèvements, et accès facile et usage répandu des stupéfiants et des armes) et politique. Certains sont transversaux et d'autres spécifiques aux localités en fonction de la configuration sociale, de la qualité de la gouvernance, de la position géographique et du potentiel économique et démographique de chaque milieu.

Cela ne sous-entend pas que les sources religieuses n'ont pas de pertinence pour le cas du Bénin ou qu'il n'y a aucun risque de débordements ou de contagion par ces mouvements. Cela signifie plutôt que la religion n'est pas une cause directe de la radicalisation. Mais, il se fait aussi que dans ce pays, comme dans les autres pays voisins déjà touchés par l'extrémisme violent, on enregistre des frustrations dont les origines sont d'ordre social, économique, culturel, politique, territorial, etc., mais qui utilise le cadre religieux comme moyen d'expression. C'est pour cette raison que l'un des intérêts de la présente étude est d'examiner les conditions ou les mécanismes par lesquels la religion peut être un refuge ou un terrain pour les radicaux et les extrémistes.

#### **Les conflits intra-religieux : des bombes à retardement**

Les conflits religieux ont été évoqués dans les communes étudiées. Les principales religions en présence dans ces communes sont l'islam (majoritairement), le christianisme (avec tous les courants afférents) et la religion traditionnelle. Si ces

différentes religions cohabitent presque pacifiquement au moment des enquêtes<sup>9</sup>, il est à déplorer les tensions intra religieuses au sein de la communauté musulmane beaucoup plus prégnantes dans la plupart des localités visitées, occasionnant des situations de radicalisation surtout dans le camp des *Izaala*. Ce conflit concerne en général deux grands courants : le courant des *tidjaniyya* et celui des *sunnites/Izaala* : le premier regroupe les fidèles de l'islam ancien et traditionnel imprégné des cultures locales des fidèles ; le second courant quant à lui est constitué de fidèles d'un Islam récent, ayant fréquenté les grandes écoles modernes dont la plupart proviennent des pays arabes. Ils se considèrent comme des élites. Ce qui traduit une certaine dualité tradition-modernisme autour des pratiques et des heures de prières, mais avec des argumentaires idéologiques virulents et contradictoires.



**Mosquées à Ifangni, juin 2019 : les anciennes mosquées côtoient les nouvelles ; les responsables recherchent activement des financements pour renouveler leur bâtiment de peur de perdre leurs fidèles au profit des nouvelles doctrines.**

<sup>9</sup> Il faut tout de même évoquer ici les conflits entre l'islam et la religion traditionnelle (à travers la sortie des Oro) à Kétou. C'est une situation qui avait fait l'objet d'affrontements et de poursuites judiciaires il y a deux ans. Mais l'implication des sages, des autorités politico-administratives, des Mairies et de la Police Républicaine a abouti à des solutions apaisées. Après notre mission, la situation a encore évolué très positivement, avec au début de ce mois d'août 2019 la concrétisation des démarches de médiation entreprises depuis la crise évoquée plus haut. Un espace de dialogue a été créé pour coordonner la cohabitation pacifique entre musulmans et adeptes de Oro.

A Kandi, comme à Banikoara, à Kétou, à Ségbana, à Malanville, Ifangny et à Karimama, les conflits intra religieux sont plus prononcés entre les adeptes du courant *tidjaniyya* anciennement installés et les *Izaala* dont l'émergence a été rendue possible avec le retour d'une nouvelle génération d'élites musulmanes ayant étudié dans les pays du Golfe et soutenus financièrement par ceux-ci pour la construction des mosquées, des infrastructures socio-communautaires et la réalisation des œuvres sociales. Ils se manifestent par des affrontements (verbal et physique) entraînant des fermetures de mosquées, des procès au tribunal, des contestations de légitimité, des destitutions/intronisation d'Imams, etc.



**De nouvelles mosquées construites grâce aux ressources provenant des pays du Golfe. Il y en a eu plusieurs dizaines déjà en l'espace de trois ans réparties sur toute l'étendue du territoire de la commune de Banikoara (Photos, juin 2019)**

Les conflits naissent généralement des attaques verbales tendant à déprécier les pratiques religieuses des courants adverses à l'occasion des prêches qui appellent à la violence.

Les conflits entre ces deux courants (*tidjaniyya* et *Izaala*) sont principalement sous-tendus par une sorte de rivalité entretenue. Les *Tidjaniyya* anciennement présents perdraient progressivement du terrain au profit des *Izaala*. Ensuite, survient le faible pouvoir économique des *Tidjaniyya* qui ne leur permet pas de réaliser des œuvres sociales comme le font leurs rivaux avec le soutien financier des pays du Golfe. Dans ce sens, un des responsables de l'ONG « Association Paix et Solidarité » à Kandi, a au nom de son organisation, réalisé 164 puits, 19 forages et distribué 8 tonnes de riz entre 2018 et 2019.

A cela s'ajoute l'interdiction par les *tidjaniyya* de toute tentative d'analyse comparée des livres des différents courants pour éclairer les fidèles. Ces conflits sont exacerbés par les propos injurieux que les uns profèrent à l'encontre des autres impliquant toute leur famille lors des prêches.

### ***Le prosélytisme religieux : un contexte favorable à une intervention djihadiste***

Les dissidences et les oppositions idéologiques entre les différentes confréries religieuses sont des terrains fertiles pour la radicalisation et l'extrémisme violent. C'est d'ailleurs pour cette raison que le domaine religieux est le premier domaine qui attire l'attention lorsqu'on en parle. Il faut par conséquent craindre des possibilités de survenance d'actes d'extrémisme violent favorisés par le contexte religieux conflictuel en cours dans la partie nord du Bénin (notamment à Banikoara, Malanville, Karimama et Ségbana pour ne citer que ces foyers de tension). La forte islamisation des localités avec l'émergence de nouveaux courants islamiques qui s'attaquent verbalement et continuellement est à prendre au sérieux et peut facilement être récupérée par des entrepreneurs de la violence qui peuvent y trouver un ancrage accessible et gagner du terrain. .

Le faible contrôle des flux financiers provenant des pays du Golfe et de prédicateurs extérieurs généralement hébergés par les leaders religieux locaux, l'absence d'un minimum de contrôle de la qualité des enseignants et des curricula de formation dans les centres religieux constituent des passerelles d'infiltration des personnes et des groupes malintentionnés.

## **4.2. LA PROBLEMATIQUE FRONTALIERE ET LA GESTION DU PARC W : DES RESSOURCES STRATEGIQUES POSSIBLES POUR DES ENTREPRENEURS DE LA VIOLENCE**

Les frontières béninoises et la réserve naturelle de biosphère (il s'agit ici du Parc W) semblent exposées à des menaces extérieures, malgré les innombrables efforts fournis par les acteurs institutionnels nationaux accompagnés par les Partenaires Techniques et Financiers.

### **4.2.1 La politique de gestion et de protection des frontières : entre innombrables efforts consentis par l'Etat et délicatesse de la mission de sécurisation des espaces complexes**

Malgré les efforts louables de l'Etat et de ses partenaires, à travers l'ABEGIEF qui a, dans un élan diplomatique offensif, contribué à reconquérir, à matérialiser, à viabiliser et à sécuriser une grande partie de l'espace frontalier du Bénin (constructions et équipements de plusieurs écoles, centres de santé, espaces économiques et de loisirs, postes spéciaux de sécurisation des frontières, etc.), notons tout de même que sur le terrain les populations riveraines et frontalières perçoivent ces espaces comme ouverts, exposés et faiblement protégés. Ceci à cause de la grandeur de l'étendue des espaces frontaliers et du Parc W et des innombrables sentiers qu'empruntent les contrebandiers et autres usagers des zones frontalières. Malgré les dispositifs sécuritaires qui y sont installés.





**Poste de police de fortune de Kérérou (Banikoara) à la frontière d'avec le Burkina Faso. Malgré les conditions de travail difficiles, on note le dévouement des forces de sécurité à ces postes, juin 2019**

#### 4.2.2 Le parc national W : entre pression démographique, activités illicites et volonté politique d'opérer des réformes





**1. Entrée du Parc W par Sampèto ; 2. Des troupeaux en pâturage dans la zone tampon ; 3. Poste forestier de Sampèto (Banikoara), juin 2019**

« Financement du Plan d'intervention prioritaire du Parc National W : le Gouvernement autorise le décaissement de 347 361 840 FCFA.

D'une superficie de 7 623 km<sup>2</sup>, la réserve de biosphère transfrontalière du Parc National W, fait l'objet d'une forte pression démographique, notamment avec des activités illicites de braconnage, d'élevage, de pêche et d'exploitation forestière.

Préoccupé par cette situation, le Gouvernement a mis en place un plan d'intervention prioritaire dont une partie du financement incombe au budget national et, le reste à la FSOA (Fondation des savanes ouest-africaines), partenaire stratégique du projet.

Appréciant l'urgence de la mise en œuvre de ce plan, le Conseil a autorisé le décaissement de la contrepartie béninoise qui s'élève à la somme de trois cent quarante-sept millions trois cent soixante-et-un huit cent quarante » (Compte rendu du Conseil des ministres du 3 juillet 2019).

Ce compte rendu du Conseil des ministres intervenu au lendemain de la fin de notre mission et le début de la rédaction du rapport provisoire de l'étude, atteste à n'en point douter de la volonté des gouvernants d'opérer des réformes visant une meilleure gestion du Parc National W, mais vient également conforter le niveau préoccupant des activités illicites menées dans le parc : braconnage, agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière, etc., souvent avec la complicité de certains acteurs locaux.

Le manque de moyens nécessaires mis à la disposition des agents forestiers pour mener à bien leur mission de sensibilisation et de répression (sous-effectif du personnel forestier pour couvrir toute la Commune, sous-équipement, vieilles motos,

etc.), est spontanément évoqué pour justifier les conditions de travail difficiles dans lesquelles les forestiers exercent leur profession. En d'autres termes, très peu de moyens leur sont octroyés pour une mission qui en exige beaucoup plus pour être menée à bien (ne serait-ce que l'étendue de la superficie à sécuriser). Les agents, malgré ces conditions difficiles de travail, font de leur mieux pour accomplir leur mission. Au nombre des difficultés auxquelles les agents forestiers doivent faire face, il a été énuméré la peur de la réaction des producteurs en cas d'application stricte des textes, la croyance et la peur d'être envoûté, ou molesté en cas de répression par les contrevenants. Cela constitue parfois un risque de marchandage de leurs prestations.

On note par ailleurs, les multiples interventions des notables, autorités politico-administratives et autres réseaux de connaissance qui constituent également un goulot d'étranglement pour l'accomplissement de la mission des agents des eaux et forêts des Communes riveraines du Parc W.



***A gauche, une cellule de détention des « contrevenants ». À droite, un éco-garde de retour de la patrouille***

Le parc W constitue également la zone de prédilection des transhumants locaux riverains, mais surtout des transhumants transfrontaliers qui s'installent au cœur du Parc.

Des conflits fonciers surgissent aussi dans la réserve de biosphère. En effet, La Zone Tampon du parc W a été réservée pour être exploitée par les communautés riveraines : soit les communes de Kandi, de Karimama, de Malanville et de Banikoara. Large de 5 kilomètres, elle part de la lisière du parc vers le noyau central. Elle est partagée entre les agriculteurs et les éleveurs d'une part à raison de 2 kilomètres chacun et les tradithérapeutes d'autre part à raison de 1 kilomètre. Les conflits observés sur le terrain trouvent leur source dans : le non-respect des parties

réservées à chaque groupe professionnel, la non maîtrise des limites des parties réservées à chaque groupe, le non-respect des couloirs de passage, l'installation des champs sur les couloirs de passage, l'insuffisance des couloirs de passage faute de moyens (seulement 5 sont réalisés sur les 22 prévus pour rallier Karimama et Malanville) ; la sédentarisation des éleveurs qui utilisent l'espace réservé au pâturage pour y implanter des champs attirant de ce fait d'autres agriculteurs à la recherche de terres plus propices à l'agriculteur.

Par ailleurs, face à l'explosion démographique et à la pratique d'une agriculture de type extensif, les agriculteurs ont besoin de coloniser plus d'espace pour installer les cultures. De même, les éleveurs ont besoin de plus d'espace pour le pâturage du cheptel. La question de la transhumance transfrontalière est également une cause des conflits intercommunautaires à l'intérieur du parc W.

En effet après le passage des transhumants étrangers, les dégâts constatés dans les champs sont souvent mis sur le compte des éleveurs locaux qui sont attaqués par les agriculteurs. Ce conflit dure depuis des années et a déjà fait de nombreuses victimes en silence. Il urge que les différentes autorités lui trouvent une solution durable.

#### **4.2.3 Le parc W : un refuge potentiel pour les djihadistes sur le territoire béninois**

Le Parc National W pourrait constituer une zone de refuge des djihadistes traqués du Niger, du Burkina et du Nigeria, dans un contexte de conjugaison des efforts de lutte contre le terrorisme au Sahel voisin du Bénin. Les policiers, les douaniers, les forestiers et les éco-gardes béninois sont constamment et directement exposés à de potentielles attaques terroristes, étant donné que les postes de contrôle et de sécurité de leurs homologues burkinabè sont déjà détruits et déguerpis selon les informations qu'ils ont reçues de leurs homologues du Burkina Faso.

Selon certains spécialistes, si jusque-là le Bénin n'a pas connu d'assauts de la part des djihadistes, c'est parce qu'il est considéré comme une base-arrière pour ces derniers. Ils s'en servent certainement pour sécuriser leurs biens (sous toutes leurs formes) et leurs épouses. Ils en ont aussi besoin pour acheminer leurs équipements. A cet effet, il est beaucoup à craindre que ces combattants (djihadistes) réfugiés dans le Parc W ne surgissent à tout moment si les menaces de la sous-région s'accroissent et s'il y a nécessité pour eux de recourir aux ports de Cotonou et de Lomé pour quelque besoin que ce soit.

### **4.3. LES TALIBES : ENTRE ENDOCTRINEMENT ET REPRODUCTION DES CONFLITS INTRA RELIGIEUX**

Les communes de Kandi et de Malanville font partie de celles qui abritent un nombre important de talibés au Bénin. Cela s'explique non seulement par le fait qu'il s'agit des communes à dominance musulmane, mais aussi en raison de leur proximité avec la partie Nord du Nigéria et le Niger aussi dominés par l'Islam.

L'articulation entre le phénomène talibé et l'extrémisme violent se renforce. En s'inspirant des expériences du Tchad, du Nigéria et du Niger (pour ne citer que ces

pays), les talibés sont de plus en plus considérés comme un potentiel facteur à risque d'implantation de l'extrémisme violent. Les résultats de la présente recherche ne contredisent pas cette perception pour plusieurs raisons : la nature de leur éducation, la violence qui accompagne leurs pratiques quotidiennes, la profondeur de la relation qui les lie à leur maître et leur précarité. Dans l'imaginaire populaire, les enfants talibés apparaissent comme sans véritable éducation. En réalité, la personnalité de ces enfants est construite sur la base de deux niveaux d'éducation : une éducation transmise dans une école coranique et une éducation expérientielle acquise dans la rue.

Dans le premier contexte, exclusivement tourné vers le Coran et la pratique religieuse, le maître coranique demeure la figure emblématique, l'éducateur par essence de ces enfants. Sur la base des principes religieux, il a l'obligation morale et spirituelle d'assurer à ces enfants, l'acquisition du savoir (connaissance), la transmission du savoir-être (comportement) et la formation au savoir-faire (compétence). La finalité d'une telle éducation est la formation d'un homme entièrement soumis à Dieu et à ses lois. Ce type d'éducation est structuré autour d'un ensemble complexe de valeurs qui accordent au maître coranique un statut particulier. Aux yeux des enfants talibés et de leurs parents biologiques, le maître coranique présente l'image d'une autorité morale capable non seulement d'assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants, mais également d'agir sur l'apprenant pour en faire un (autre) homme. La sujétion est l'élément fondamental qui structure la relation entre les enfants talibés et leur maître coranique. Cette prédisposition est une porte ouverte à l'endoctrinement des enfants talibés par leur maître coranique à qui ils doivent loyauté, soumission pour prétendre obtenir sa bénédiction et une vie heureuse ici-bas et dans l'au-delà.



**Enfant talibé membre du groupe qui assure la sécurité au cours des prières chez les Izaala aux côtés de ses aînés à la sortie de la prière du Vendredi à la mosquée centrale de Ségbana, juin 2019**

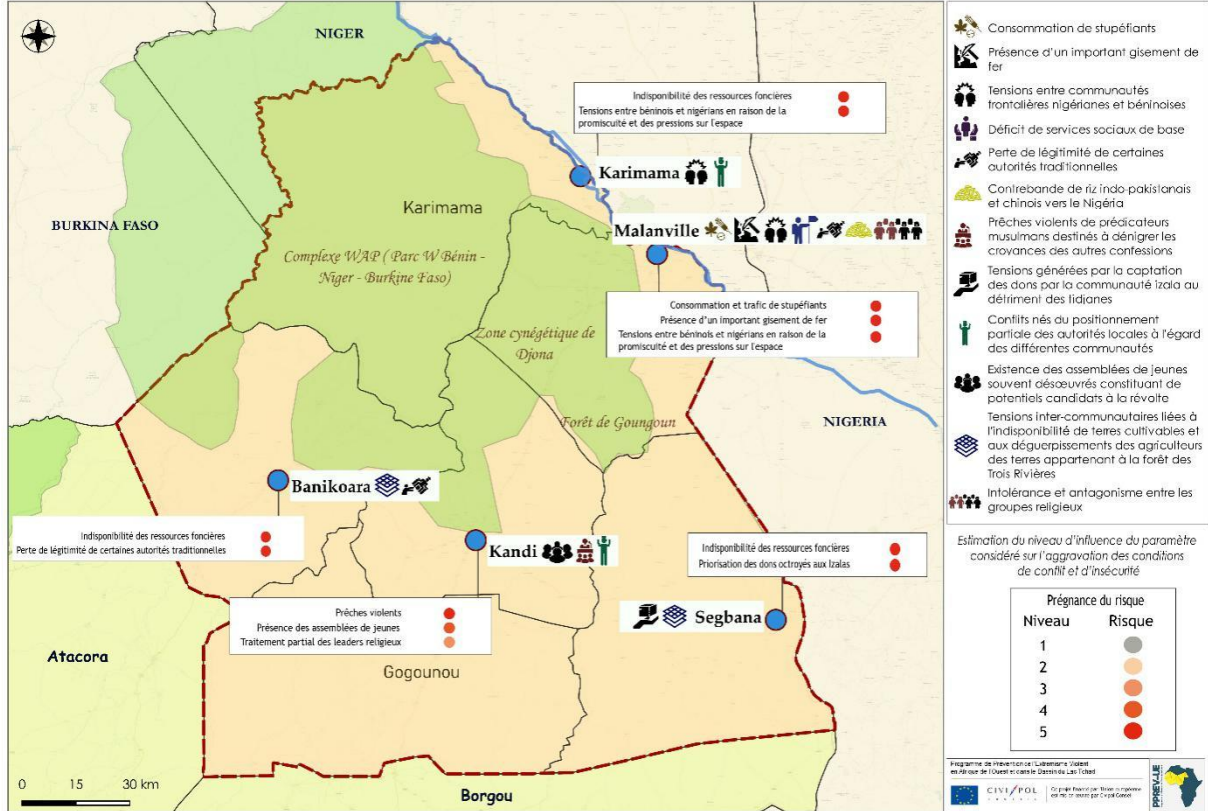
L'éducation reçue par les enfants talibés dans une école coranique est complétée par celle de la rue où ces enfants passent plus de temps. Ce deuxième niveau d'éducation basée sur l'expérience individuelle de chacun des enfants dans leur environnement social les expose aux vices sociaux comme la prise de stupéfiants et deviennent une cible privilégiée pour les groupes armés. Dans cet environnement social, la vie de ces enfants est marquée par des actes de violence entre eux dans le processus de recherche des restes d'aliments pour leur survie quotidienne. En effet, les enfants talibés sont reconnus comme souvent très violents entre eux. Et cette culture de la violence (admiration par les groupes armés) adoptée depuis l'âge adolescent donne lieu à des inquiétudes. Il est difficile de prévoir s'ils seront en mesure de contenir cette violence cinq ou dix ans plus tard.

La culture de la violence, de l'obéissance et de la loyauté à leur maître, le contenu des enseignements et la précarité dans laquelle ils vivent peuvent constituer des ingrédients susceptibles de transformer ces enfants talibés en une proie facile pour des recrutements par des groupes djihadistes non seulement à des fins économiques, mais aussi sur ordre de leur maître.

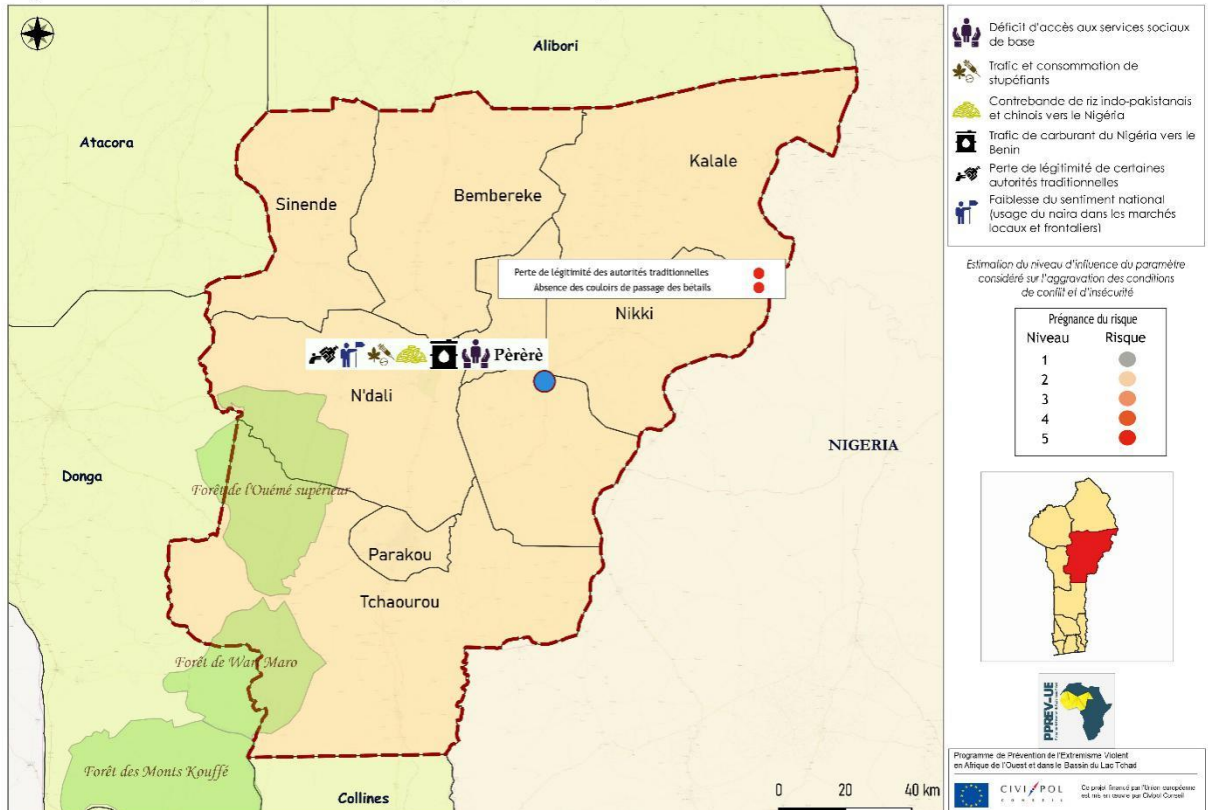
## **5. QUELQUES FACTEURS AGGRAVANTS OU « FACILITATEURS » DE RADICALISATION POUVANT CONDUIRE A L'EXTREMISME VIOLENT**

Les résultats des investigations ont mis en exergue un certain nombre de facteurs secondaires qui peuvent être considérés comme des « facilitateurs » contribuant à accélérer le risque de basculement vers ou de l'émergence de positions de radicalisation et d'actes d'extrémisme violent. Les cinq (5) cartes qui vont suivre présentent le décor sur les facteurs d'aggravation des risques de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent dans les différents départements concernés par l'étude.

### Département d'Alibori : carte des facteurs d'aggravation du risque de radicalisation

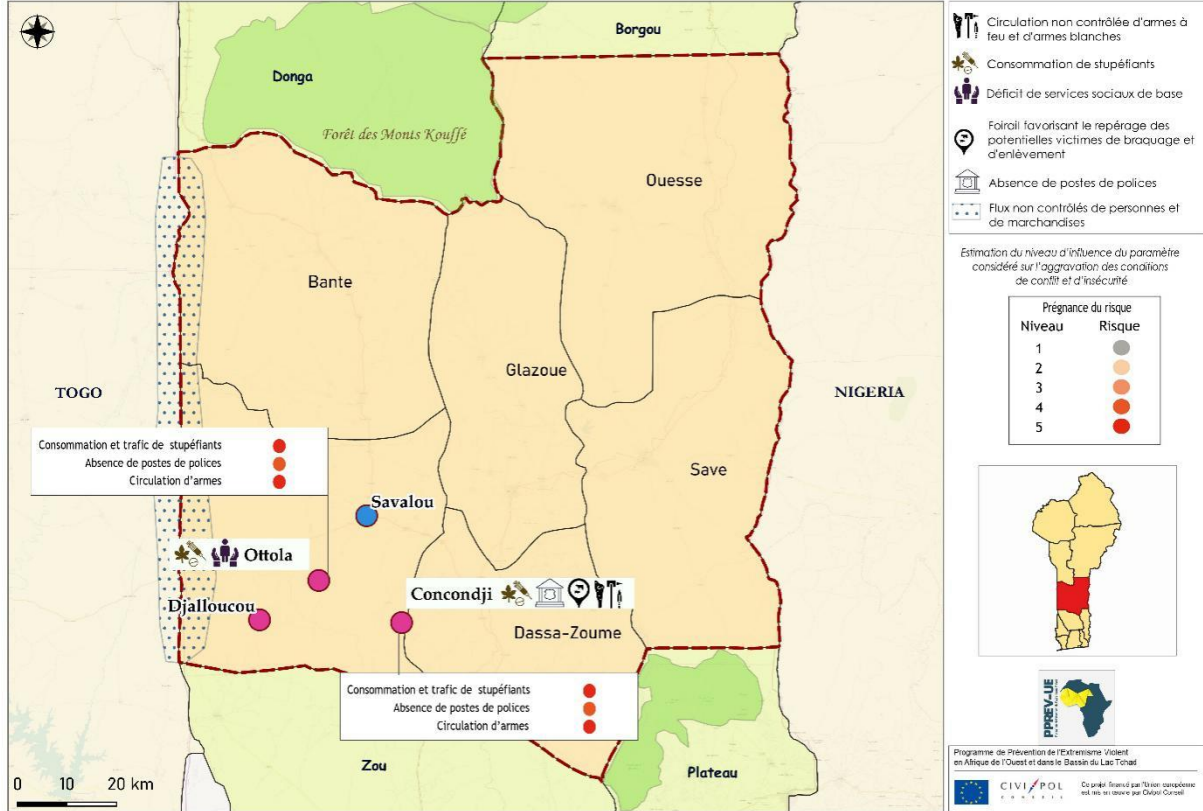


### Département de Borgou : Carte des facteurs d'aggravation du risque de radicalisation

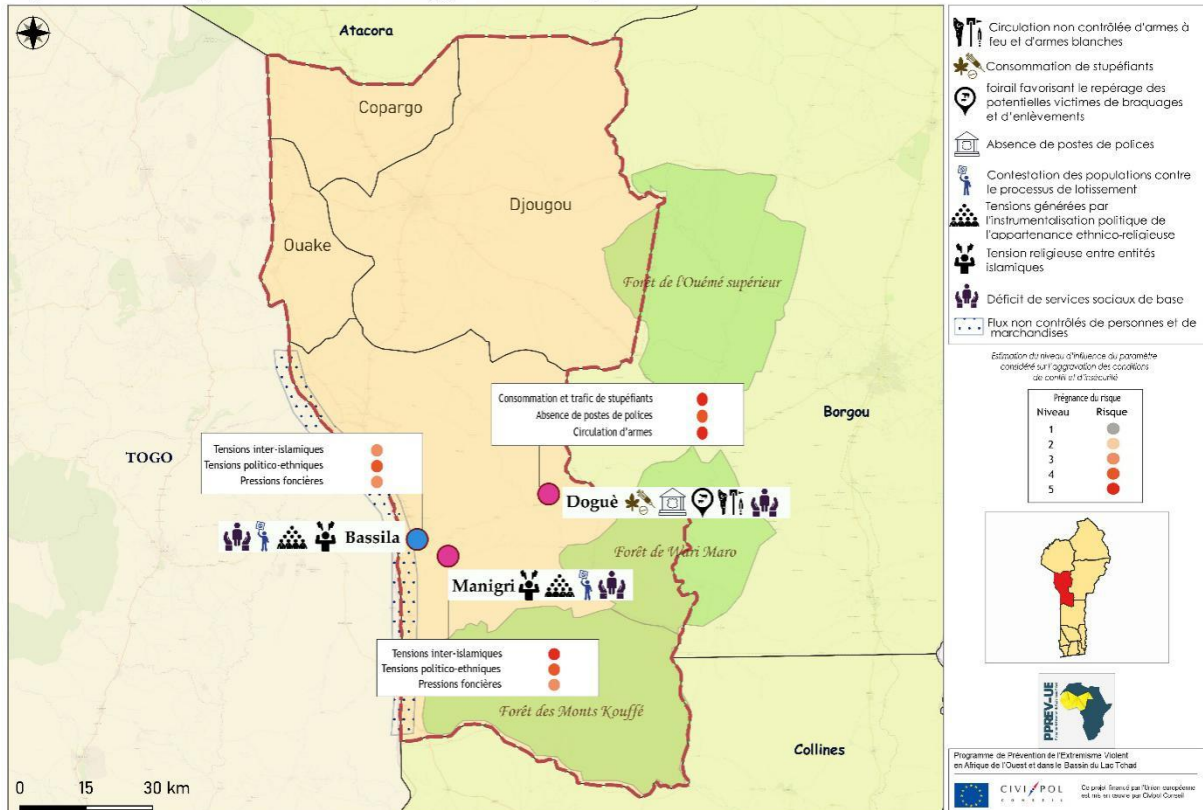




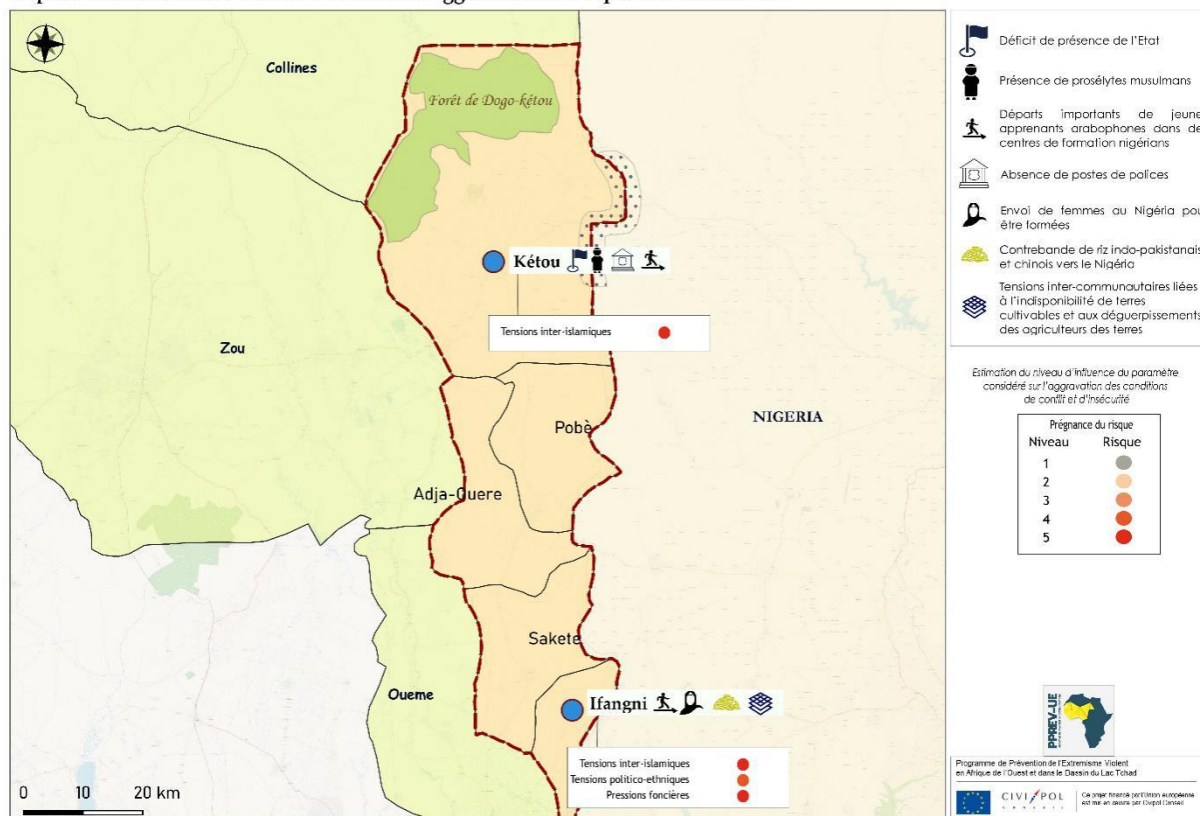
### Département des Collines : Carte des facteurs d'aggravation du risque de radicalisation



### Département de Donga : Carte des facteurs d'aggravation du risque de radicalisation



Département du Plateau : Carte des facteurs d'aggravation du risque de radicalisation



## 5.1. LA POROSITE DES FRONTIERES : ENTRE CIRCULATION DES ARMES ET ACCES ET CONSOMMATION DES STUPEFIANTS

Selon les acteurs interrogés, l'un des facteurs de risque d'insécurité est sans doute l'existence des passages non formels et clandestins sur les frontières terrestres du Bénin. Ce facteur mérite une attention soutenue, pour prévenir les risques de survenance de l'extrémisme violent au Bénin. La porosité ici ne signifie pas une non présence du dispositif de sécurité frontalière, mais une insuffisance de contrôle des frontières en raison du sous-effectif des éléments des forces de défenses et de sécurité, de l'insuffisance des moyens techniques et technologiques à leur disposition mais aussi la multiplicité des sentiers de contournement empruntés par les usagers « fraudeurs ». En effet, malgré la présence des forces de surveillance des frontières et les efforts de contrôle, il existe une multiplicité d'issues pour contourner les dispositifs réglementaires et échapper au contrôle. Cette facilité de contournement des frontières n'est pas de nature à garantir la sécurité. Cela est encore plus observable en milieu rural où l'on note une quasi-absence de l'Etat (la loi sur la décentralisation déléguant la gestion de la sécurité à la commune). Cela favorise la circulation des personnes, mais aussi, celle des usagers avertis qui peuvent emprunter des sentiers pour traverser la frontière et passer d'un pays à l'autre loin de tout regard susceptible de dénoncer des comportements suspects. Ce facteur mérite une attention pour prévenir les risques de radicalisation et de survenance de l'extrémisme violent au Bénin.



**Frontière Bénin-Nigéria à Iwoyé (Commune de Kétou). Juste en face de l'USSF (photos d'en haut) se trouve la partie nigériane : la délimitation des deux localités frontalières est matérialisée par la ruelle d'en bas qui passe devant l'USSF et qui continue vers le marché à bétail (selon les populations et les agents de sécurité frontalière) et qui sépare les deux compartiments du même marché ordinaire (le côté droit est nigérian et le côté gauche béninois), juin 2019.**

Ainsi, la problématique des communes frontalières avec d'autres pays comme le Nigéria, le Niger, le Burkina Faso et le Togo ne doit pas être négligée au regard des données recueillies sur le terrain. En effet, de part et d'autre des espaces frontaliers vivent les mêmes peuples partageant les mêmes cultures et la même religion. Ils vivent dans une certaine solidarité qui renforce leurs liens au-delà des frontières physiques. Cette fraternité entretient un certain mutisme face à des faits qui auraient dû être dénoncés. Une telle configuration sociale facilite la mobilité des populations au travers des frontières. Par exemple, dans les communes de Savalou et de Bassila, de nombreux béninois vivant dans la zone frontalière avec le Togo ont leur champ de l'autre côté de la frontière. Ils y vont souvent pour se faire soigner. Mais cette fluidité au niveau des frontières n'est pas seulement utile pour des activités économiques et sociales. Elle profite également aux acteurs engagés dans des activités illicites, dangereuses et même préjudiciables à la sécurité et renforce la vulnérabilité du Bénin face aux menaces des actes de radicalisation et d'extrémisme violent.

Par ailleurs, les efforts déployés pour rendre effective l'intégration sous-régionale a conduit l'Etat béninois à observer une certaine souplesse dans le domaine du contrôle policier pour garantir la libre circulation des personnes et des biens sur son

territoire. Dans ce sens, il est patent de constater la réduction considérable des barrages policiers (check-points) le long des corridors, le rétrécissement des activités policières à l'intérieur du pays comme au niveau des frontières (cela se traduit par l'interdiction aux policiers de procéder à des fouilles (dissuasives) des véhicules déjà sur le territoire béninois), la réduction des postes avancés. Ces dispositions qui comptent parmi les réformes visant à réduire les tracasseries routières, en plus de contribuer à renforcer la sécurité à l'intérieur du pays, ont créé par effets secondaires de possibles opportunités pour la circulation des stupéfiants et des armes à feu ainsi que pour le passage des personnes malveillantes. Les véhicules ainsi que les pasteurs transhumants se déplacent à l'intérieur du pays sans subir une fouille ou un contrôle policier. Dès lors, le risque d'implantation des groupes armés devient de plus en plus grand.

Malgré les efforts fournis par le Gouvernement ces cinq dernières années pour le redéploiement du personnel de sécurité qui se traduit par la mise en place des commissariats dans la plupart des arrondissements frontaliers et même au-delà, on remarque sur le terrain que ces forces ont du mal à couvrir l'ensemble du territoire national du fait de l'insuffisance des effectifs et des moyens mis à leur disposition. Ainsi, sur le terrain, il circule des informations faisant état de l'existence de personnes qui sont reconnues comme trafiquants d'armes à feu et de munitions et qui s'investiraient dans la location desdites armes à des personnes mal intentionnées. Les régions de Bassila et les zones frontalières du Nigéria sont citées comme des zones de prédilections de trafics d'armes et de stupéfiants de tous ordres.

Au Bénin, la vente et la consommation des drogues sont prohibées et punies par la loi. Malheureusement, malgré cette disposition, la consommation de drogues et autres stupéfiants, constitue une réalité avec des conséquences enregistrées dans différents domaines. Selon les données des centres de réhabilitation et du laboratoire de toxicologie de l'Université d'Abomey-Calavi, plusieurs drogues sont utilisées au Bénin. Les stupéfiants sont commercialisés en informel sous des dénominations codées, non identifiables par les non-initiés. Il s'agit de « Igbo, Gué, Gandja, Kif, chanvre indien » pour le cannabis, « Linfin, wiwé » pour la cocaïne, « Caterpillar » pour l'amphétamine et la métamphétamine, « 200, 300 » pour le tramadol et « BS, Brownsugar, Caramel » pour l'héroïne.

Dans la zone d'étude, la consommation des stupéfiants est une pratique retrouvable au niveau de nombre de jeunes. Les stupéfiants les plus consommés sont : l'Haldol, les diluants (produits inflammables utilisés pour le collage des pneus crevés qui sont mélangés aux tisanes présentant alors des effets psychotropes). A cela s'ajoutent la cocaïne et l'amphétamine. Les effets excitants et le manque de lucidité que ces produits prohibés créent chez les consommateurs sont à craindre et à prendre très au sérieux. Selon certains interlocuteurs, les auteurs d'actes violents perpètrent leur forfait sous l'effet des stupéfiants qui les amènent non seulement à surmonter leur peur, mais aussi à perdre leur côté humain qui devrait leur permettre d'avoir de la retenue lors de la commission des actes extrémistes. Un agent vétérinaire renseigne que dans les lieux de vaccination des bêtes (en forêt), il est fréquent de constater que les éleveurs sont sous l'effet de stupéfiants qui selon eux leur permettent de surmonter les intempéries de la brousse. Malgré la lutte contre la vente des

médicaments de la rue engagée par le gouvernement béninois, les stupéfiants continuent d'être vendus dans les villages et leur consommation se fait avec aisance.

A Iloua et dans les autres zones frontalières, cette situation a été confirmée et se justifie par la faiblesse des dispositifs de contrôle de la frontière caractérisée par l'existence d'innombrables pistes/sentiers qu'empruntent les trafiquants qui en ont une très bonne maîtrise.

Par ailleurs, la motivation du personnel chargé de la sécurité et de la défense est à encourager et à renforcer.

## **5.2. LES BRAQUAGES ET LES ENLEVEMENTS AVEC DEMANDE DE RANÇONS : DE NOUVEAUX MODES OPERATOIRES DE GROUPES EXTREMISTES ?**

Si les braquages sont observables dans toute la zone de collecte avec des disparités dans leur fréquence selon les localités, les enlèvements avec demande de rançon sont plus observables dans les régions et pendant les périodes de grande transhumance. Là encore, les pasteurs transhumants sont étiquetés par les populations locales comme les principaux auteurs avec pour premières victimes leurs homologues venant des communes du Borgou et de Djougou qui jouissent d'une prospérité socialement reconnue.

Les braquages sont souvent perpétrés les jours de marché (à bétail et ordinaire). En raison de la forte prévalence de ces actes, les localités de Iwoyè et Effèhoutè dans la Commune de Kétou, Banikoara, Malanville, Pèrèrè<sup>10</sup>, Concondji dans la commune de Savalou et de Doguè dans celle de Bassila sont considérées comme des zones rouges. Ces localités disposent de grands marchés qui offrent des occasions d'identification de potentielles victimes par les complices locaux des auteurs de ces actes répréhensibles. En marge de ces braquages, des enlèvements avec demande de rançon sont régulièrement enregistrés et constituent de plus en plus le quotidien des populations des communes traversées par les transhumants : les communes de Kétou, de Bassila, de Savalou, de Tchaourou (Bassila et Tchaourou étant de grands centres d'accueil des transhumants) et bien d'autres encore sont les plus touchées. Par exemple dans la commune de Savalou, le CA de Djalloukou fait état de 5 cas d'enlèvement enregistrés dans son arrondissement au cours de l'année 2018.

La situation est d'autant plus inquiétante que les populations locales identifient généralement à tort ou à raison les peulhs comme responsables de ces actes criminels. Ces derniers sont stigmatisés de ce fait et sont de plus en plus craints par ces communautés qui menacent de réagir face à cette insécurité. L'absence de preuve matérielle pour incriminer les instigateurs présumés contraint les autorités judiciaires à les relaxer. Ce qui ne manque pas d'entraîner la colère des peulhs

---

<sup>10</sup> Dans le journal quotidien Daabaaru du 24 juillet 2019, il est affiché à la une ceci : « Kidnapping et demande de rançon à Pèrèrè : Débo Oumarou retrouve sa famille contre 3 millions ». Il s'agit d'un kidnapping perpétré par 5 malfrats dans un campement peulh de la localité de Sontou (Pèrèrè). Visiblement ils ont été informés du niveau de richesse de la victime. Le CA de Sontou, après avoir évoqué le niveau élevé d'insécurité dans la commune de Pèrèrè a exhorté les populations à faire preuve de plus de vigilance et à dénoncer des individus ou groupes étrangers et suspects

autochtones victimes qui sont hantés par un permanent sentiment d'insécurité. La justice perd graduellement de sa crédibilité aux yeux de ces victimes et il est à craindre d'éventuelles réactions hostiles et violentes non seulement de ces victimes qui seraient dues aux débordements des frustrations, mais aussi des autres communautés déjà inquiètes que ces enlèvements ne les touchent un jour. Elles menacent d'ailleurs de refouler les peulhs installés sur le territoire. A terme, des conflits violents ou des actes extrémistes orientés contre les peulhs et leurs associés sont à craindre si rien n'est fait pour apaiser la situation.

Par ailleurs, les enlèvements constatés dans ces régions peuvent être récupérés par des groupes armés et terroristes. C'est d'ailleurs l'une de leurs stratégies de financement. A ce sujet, l'auteur Linda Thomas-Greenfield déclarait qu'il soupçonne que les groupes terroristes comme Boko Haram survivent en partie sur les activités criminelles très lucratives impliquant les enlèvements. Dans ce contexte, Bambou (2015) indique que cette secte islamiste avait de solides expériences dans la rentabilisation des enlèvements au Nigéria avant même d'étendre ses actions à la prise d'otage des occidentaux. Ainsi, en raison de la similitude de ces actes criminels, il est à craindre d'éventuelles implantations des éléments de ces groupes organisés qui peuvent être facilement confondus aux transhumants.

## 6. LES ZONES A RISQUE

Les zones à risque sont des localités reconnues comme vivant au quotidien les situations d'insécurité décrite plus haut. Dans ces localités, le risque de basculement vers une radicalisation (qu'elle provienne de l'intérieur et ou de l'extérieur) et un extrémisme violent est assez élevé. Tantôt ce sont les populations qui menacent de se soulever ou alors certaines prédispositions locales favoriseraient l'intégration et/ou l'intervention des groupes armés terroristes. Ces types de localité existent dans toutes les communes visitées dans le cadre de cette étude complémentaire. Cependant, les mobiles qui permettent de qualifier une localité de zone à risque varient selon les milieux. Les indicateurs de classification sont la prévalence des situations conflictuelles ou d'insécurité telle que décrite plus haut ou la survenance de certains événements de violence. Les différentes localités jugées à risque sont consignées dans le tableau récapitulatif ci-après :

**Tableau III** : Récapitulatif des zones à risque selon des indicateurs

Département	Communes	Arrondissement	Villages/Quartiers de ville	Indicateurs de risque
Collines	Savalou	Doumè	<b>Akpaki</b>	C'est une localité dont le calme apparent est un trompe l'œil. Cette localité fait partie des zones dans lesquelles les actes de vandalisme des urnes ont été enregistrés à l'occasion des élections législatives de 2019.
			<b>Ottola</b>	L'insatisfaction des populations par rapport aux services publics à elles offerts par l'Etat n'a pas manqué de susciter et de développer des sentiments de haine contre l'Etat. Elle a connu des soulèvements populaires avec destruction de matériel électoral lors des dernières élections législatives.
			<b>Iroukou</b>	Soulèvement populaire et obstruction contre les actions policières de sécurisation des lieux conflictogènes de la localité. Leur réaction traduit une sorte d'expression de frustrations ressenties par les populations
		Djalloukou	<b>Concondji</b>	Cette localité est bordée de forêt et abrite un grand marché à bétail. Les braquages et enlèvements y sont réguliers et aucun présumé braqueur n'a pu être arrêté. En 2018, deux cas d'enlèvement ont été enregistrés dans cette localité. La consommation des stupéfiants est assez régulière chez les jeunes qui s'adonnent facilement à des jeux violents.
Donga	Bassila	Bassila	<b>Doguè</b>	Cette localité est le théâtre de tous les types de conflits évoqués à l'exception des conflits religieux. Les populations de cette localité ruminent encore l'expropriation de leurs domaines dans la zone de Kpawala par les populations de Wari-Marò qui les exploitent actuellement. Doguè est actuellement en préparation pour un soulèvement populaire pour la récupération de leurs terres. Mais nous n'avons pas suivi les événements depuis lors. Il aurait fallu la mise en place d'un observatoire socio-anthropologique des dynamiques de radicalisation pour renseigner les situations post-enquête. En raison de la présence d'un grand marché à bétail, des braquages sont assez réguliers les jours d'animation de ce marché. La forte présence des peulhs et des étrangers clandestinement installés favorise les enlèvements avec la complicité des acteurs locaux enrôlés de force par les auteurs de ces actes criminels.. Doguè est même reconnue par les autorités locales comme une zone rouge à cause des dangers que la localité présente.

Département	Communes	Arrondissement	Villages/Quartiers de ville	Indicateurs de risque
		Manigri	<b>Manigri</b>	Dans cette localité, la maison du Préfet de la Donga a failli être brûlée par une foule en colère contre le gouvernement. Aussi, les conflits inter-religieux opposant le courant sunnite à celui ahamadiyya sont enregistrés. Cette situation a entraîné une configuration binaire des musulmans. Les Ahamadi ont même été interdits d'inhumer leur mort au cimetière musulman les contraignant à la création de leur propre cimetière. Les deux communautés se regardent en chien de faïence.
Alibori	Kandi	Kandi	<b>Kandi 1, 2 et 3</b>	Existence de plusieurs courants religieux qui se détestent et s'attaquent mutuellement. Des prêches injurieux et incitant à violence sont régulièrement enregistrés.
	Banikoara			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau religieux, fermeture de mosquée à Sompérékou et à Gomparou pour éviter les altercations entre Izaala et tidjaniyya. Des conflits du genre sont latents dans tous les dix (10) arrondissements de la commune de Banikoara. Le risque d'une généralisation des conflits entre musulmans est à craindre. Le dossier est pendant au tribunal de Kandi</li> <li>• Au niveau du Parc W et de la frontière d'avec le Burkina Faso, on note l'existence des pistes non contrôlées qui expose les forces de défense et de sécurité à d'éventuelles attaques de groupes armés dont les membres peuvent s'infiltrer parmi les migrants ou faire irruption à partir du Parc W. Le risque d'exposition est très élevé.</li> <li>• Les problèmes fonciers prennent des proportions préoccupantes parce qu'ils mettent de plus en plus en conflit des groupes socioculturels voisins qui développent réciproquement des phobies dont les issues peuvent conduire à des actes violents (il s'agit ici des Ibo, Djerma, Yorouba, burkinabè) ; L'hégémonie des allochtones et les connivences soupçonnées des autorités et notabilités locales ; La distribution mercantile des terres et les diverses frustrations ; Le déclassement des autochtones qui semblent perdre leur voix au chapitre</li> </ul>
	Ségbana			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conflits provoqués par la transhumance prennent chaque saison des proportions élevées ; les frustrations cumulées de part et d'autres laissent craindre des règlements de compte qui s'opèrent déjà dans la commune</li> <li>• Le conflit entre Izaala et Tidjaniya qui a conduit à l'occupation alternée de la mosquée centrale donne l'impression d'une certaine accalmie. Mais lorsqu'on se rappelle des dimensions du conflit : tentative de destitution d'Imams, tentative de destitution du Roi, multiples interventions des autorités politico-administratives et religieuses, il est légitime de penser aux risques de survenance d'une situation explosive ; l'effectif de plus en plus croissant des fidèles du courant Izaala</li> <li>• L'insuffisance d'infrastructures et de services publics d'intérêt général</li> <li>• La question des frontières expose les populations et les forces de défense et de sécurité à toutes sortes de trafics et de pratiques « criminogènes »</li> </ul>



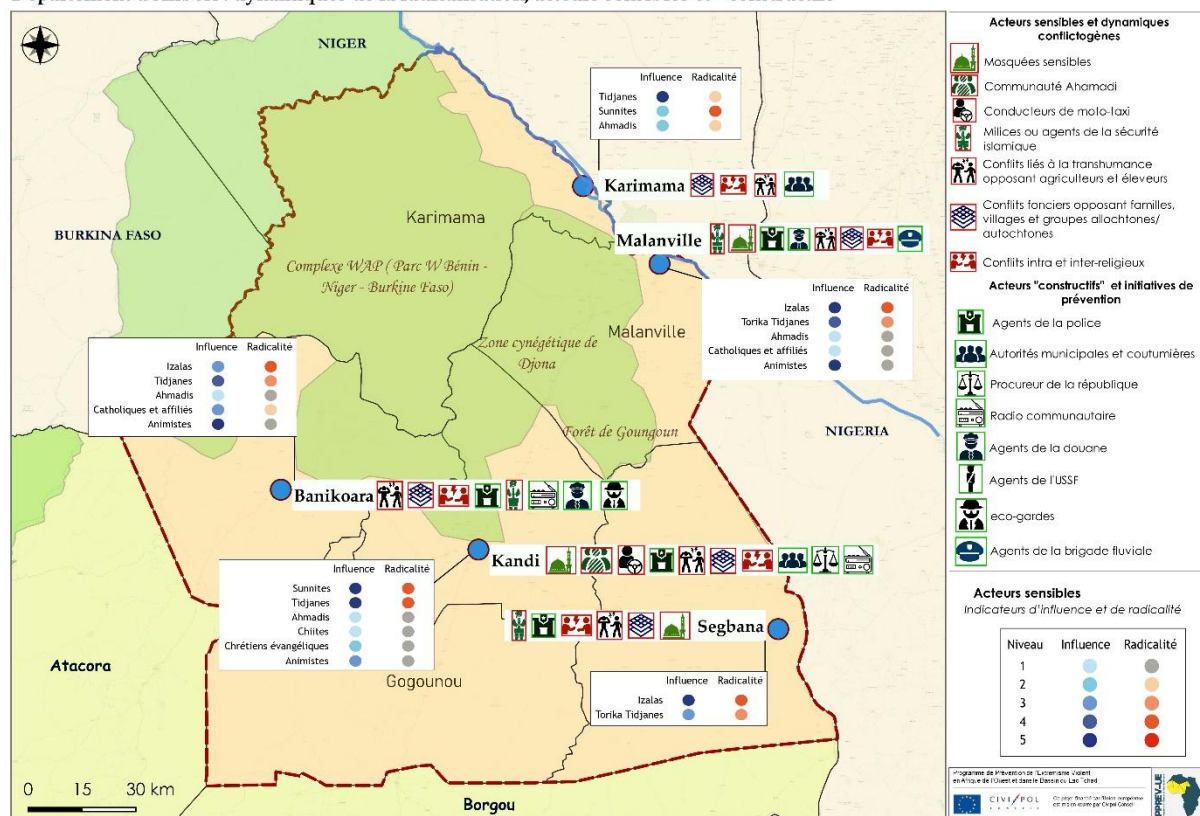
Département	Communes	Arrondissement	Villages/Quartiers de ville	Indicateurs de risque
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conflits fonciers prennent des proportions préoccupantes parce qu'ils mettent de plus en plus en conflit des groupes socioculturels voisins qui développent réciproquement des phobies dont les issues peuvent conduire à des actes violents (il s'agit ici des oppositions entre agriculteurs autochtones et Kambari du Nigéria)</li> </ul>
	Malanville			<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frontières sont grandes ouvertes avec d'innombrables pistes/sentiers secondaires que les usagers empruntent pour mener toutes sortes de trafics de produits de contrebande et prohibés (trafics de produits prohibés, d'organes humains, d'hydrocarbures, etc.). Boko Haram étant non loin de là, les risques d'infiltration de djihadistes sont élevés ; la proximité d'avec le Nigéria, au-delà de ses avantages économiques (la récente fermeture de la frontière du Nigéria le prouve à souhait), comporte d'énormes risques, étant donné qu'il est le fief de Boko Haram et qu'il partage une très longue bande frontalière avec le Bénin. Par ailleurs la logique expansionniste du Nigeria (cela est matérialisé par les infrastructures construites sur le territoire béninois jusqu'au niveau de Madécali) à cause probablement de la densité de sa population (210 millions contre 12 millions), de la richesse de la vallée du fleuve Niger et du gisement de fer laissent craindre une éventuelle annexion de la zone par les djihadistes</li> <li>Le flux des talibés et de prédicateurs de part et d'autre de la frontière bénino-nigériane ajoutés aux situations conflictuelles entre izaala et tidjaniyya principalement constituent également un facteur de risque très important ; La multiplicité des courants religieux à l'image du Nigéria voisin et l'effectif de plus en plus croissant des fidèles du courant Izaala</li> <li>Les conflits fonciers constituent d'énormes risques de radicalisation et d'extrémisme violent dans la mesure où il y a déjà eu des cas de tueries entre populations de localités voisines</li> <li>La transhumance crée également des dégâts de plus en plus préoccupants dans la commune de Malanville</li> </ul>
	Karimama			<ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion du parc et des ressources y afférentes ; Les conflits fonciers entre gestionnaires du parc W et agriculteurs</li> <li>L'interférence des conflits entre leaders politiques sur les questions de développement laisse craindre des actes de violence internes qui peuvent être récupérés par des groupes armés, éventuellement installés dans le Parc W</li> <li>Les conflits liés à la transhumance sont violents aussi à Karimama</li> <li>La multiplicité des courants religieux ; Les talibés comme porteurs de diverses formes d'endoctrinement pouvant aller au radicalisme</li> </ul>

Département	Communes	Arrondissement	Villages/Quartiers de ville	Indicateurs de risque
Borgou	Pèrèrè			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les braquages et les enlèvements sont légions ; du fait de leur apparence aux modes opératoires des extrémistes, il y a risque de propagation de ces actes criminels et de révolte des populations victimes</li> <li>• Les conflits agriculteurs et éleveurs transhumants</li> </ul>
Plateau	Ifangny			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le faible contrôle des frontières dû à l'existence d'innombrables passages clandestins, occasionnant des trafics de tous genres (stupéfiants, armes à feu et surtout organes humains) ; le risque est l'accès facile aux stupéfiants et aux armes par les jeunes qui développent des actes criminels</li> <li>• Les financements hors contrôle des pays du golfe sont perceptibles. Des jeunes sont envoyés en Arabie Saoudite lors du pèlerinage et poursuivent des formations en religion et langue arabe. De retour, ils sont les points focaux de ces financements à travers des fondations et ONG régulièrement enregistrées au Bénin. Cette situation ravive les tensions religieuses</li> </ul>
	Kétou			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conflits engendrés par la transhumance arborent des dimensions xénophobes dans la commune de Kétou: il y a eu déjà à plusieurs reprises des attaques sanglantes (avec des victimes de part et d'autre) ; il y a des localités qui ont interdit aux transhumants de traverser leur territoire (Adakplamè, Idigny, Effèhoutè) ; il y a eu des règlements de conflits entre agriculteurs et éleveurs dont la résolution n'a pas été satisfaisante pour les deux camps</li> <li>• Les divers trafics avec le Nigeria (trafics de produits prohibés, d'organes humains, des hydrocarbures, etc.)</li> </ul>

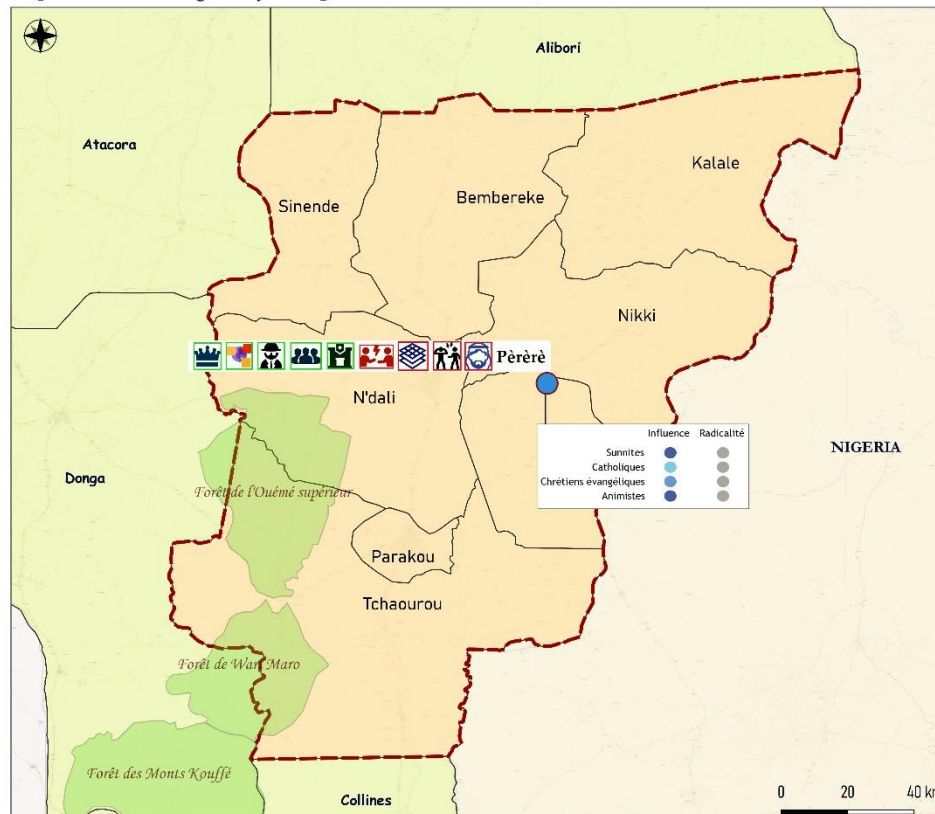
## 7. LES ACTEURS SENSIBLES ET CEUX DE LA PREVENTION

Les cinq (5) cartes qui suivent sont plus édifiantes dans la mise en perspective des acteurs « sensibles » et « constructifs ». Les premiers sont considérés comme les protagonistes bénéficiaires des actions à mener, tandis que les seconds constituent ceux avec lesquels des axes d'interventions doivent être élaborés et qui veilleront à leur mise en application et à leur suivi.

Département d'Alibori : dynamiques de la radicalisation, acteurs sensibles et " constructifs"



### Département de Borgou : dynamiques de la radicalisation, Acteurs sensibles et "constructifs"



**Acteurs sensibles et dynamiques conflictogènes**

- Promoteurs d'écoles et d'infrastructures islamiques
- Conflits liés à la transhumance opposant agriculteurs et éleveurs
- Conflits fonciers opposant familles, villages et groupes autochtones/ autochtones
- Conflits intra et inter-religieux

**Acteurs "constructifs" et initiatives de prévention**

- Agents de la police
- Autorités municipales et coutumières
- Agents de la brigade fluviale et éco gardes
- Représentant ANOPER
- Roi « SUNON KINA » à Ogamoïn

**Acteurs sensibles**

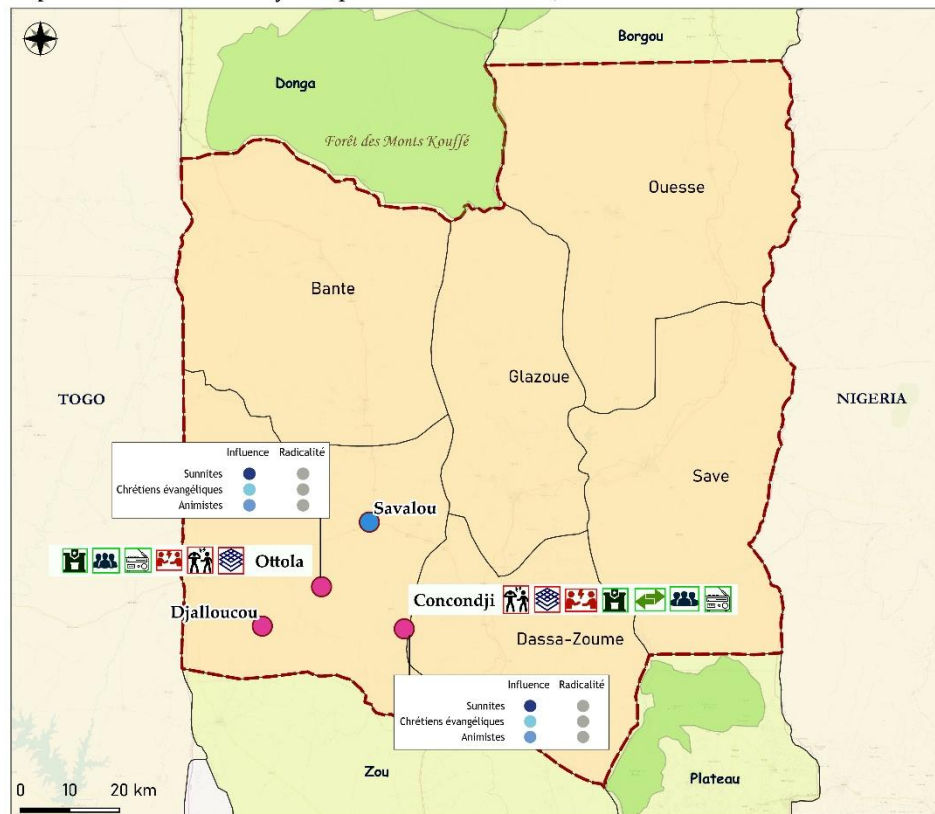
Indicateurs d'influence et de radicalité

Niveau	Influence	Radicalité
1	Light Blue	Light Grey
2	Medium Blue	Medium Grey
3	Dark Blue	Dark Grey
4	Very Dark Blue	Very Dark Grey
5	Black	Black

Programme de Prévention de l'Extremisme Violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad

CIVIPOL

### Département des Collines : dynamiques de la radicalisation, Acteurs sensibles et "constructifs"



**Acteurs sensibles et dynamiques conflictogènes**

- Conflits liés à la transhumance opposant agriculteurs et éleveurs
- Conflits fonciers opposant familles, villages et groupes autochtones/ autochtones
- Conflits intra et inter-religieux

**Acteurs « constructifs » et initiatives de prévention**

- Comités de gestion des litiges
- Agents de la police
- Autorités municipales et coutumières
- Radio communautaire

**Acteurs sensibles**

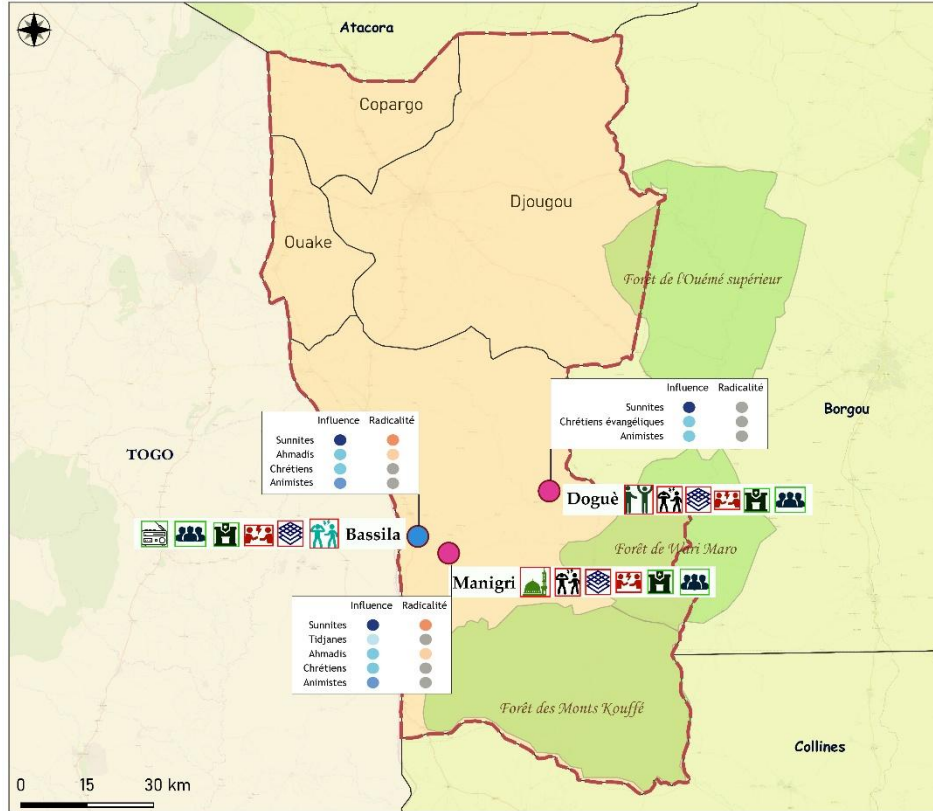
Indicateurs d'influence et de radicalité

Niveau	Influence	Radicalité
1	Light Blue	Light Grey
2	Medium Blue	Medium Grey
3	Dark Blue	Dark Grey
4	Very Dark Blue	Very Dark Grey
5	Black	Black

Programme de Prévention de l'Extremisme Violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad

CIVIPOL

### Département de Donga : dynamiques de la radicalisation, Acteurs sensibles et "constructifs"



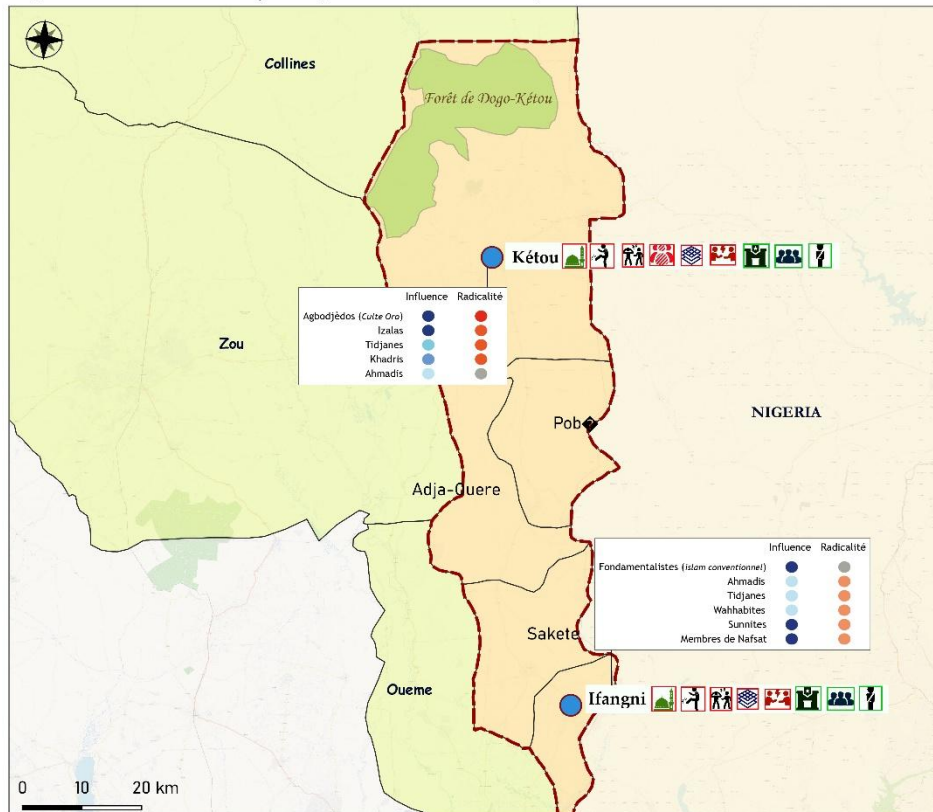
- Acteurs sensibles et dynamiques conflictogènes**
- Mosquées sensibles
  - Insécurité ressentie par les populations suite à des fréquents braquages commis par les peuls
  - Affrontements violents et meurtres contre les peuls
  - Conflits liés à la transhumance opposant agriculteurs et éleveurs
  - Conflits fonciers opposant familles, villages et groupes allochtones/ autochtones
  - Conflits intra et inter-religieux
- Acteurs « constructifs » et Initiatives de prévention**
- Radio communautaire
  - Agents de la police
  - Autorités municipales et coutumières

**Acteurs sensibles**  
Indicateurs d'influence et de radicalité

Niveau	Influence	Radicalité
1	Light Blue	Light Grey
2	Medium Blue	Medium Grey
3	Dark Blue	Dark Grey
4	Very Dark Blue	Very Dark Grey
5	Black	Black

PPREV-JE  
Programme de Prévention de l'Extremisme Violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad  
CIVIPOL  
Ce projet financé par l'Union européenne est mis en œuvre par Océpol Conseil

### Département du Plateau : dynamiques de la radicalisation, Acteurs sensibles et "constructifs"



- Acteurs sensibles et dynamiques conflictogènes**
- Mosquées sensibles
  - Cas de violence corporelles à l'encontre des populations
  - Rapports tendus entre populations autochtones et peuls nigériens
  - Conflits liés à la transhumance opposant agriculteurs et éleveurs
  - Conflits fonciers opposant familles, villages et groupes allochtones/ autochtones
  - Conflits intra et inter-religieux
- Acteurs « constructifs » et Initiatives de prévention**
- Communauté islamique du Bénin
  - Agents de la police
  - Autorités municipales et coutumières
  - Agents de l'USSF

**Acteurs sensibles**  
Indicateurs d'influence et de radicalité

Niveau	Influence	Radicalité
1	Light Blue	Light Grey
2	Medium Blue	Medium Grey
3	Dark Blue	Dark Grey
4	Very Dark Blue	Very Dark Grey
5	Black	Black

PPREV-JE  
Programme de Prévention de l'Extremisme Violent en Afrique de l'Ouest et dans le Bassin du Lac Tchad  
CIVIPOL  
Ce projet financé par l'Union européenne est mis en œuvre par Océpol Conseil

## 8. PROCESSUS, ACTEURS ET IDEOLOGIES DE LA RADICALISATION POUVANT CONDUIRE A L'EXTREMISME VIOLENT

Au regard des résultats de l'étude, il ressort que le Bénin vit une situation de vulnérabilité évidente par rapport au phénomène de radicalisation pouvant déboucher sur un extrémisme violent. Même s'il est jusque-là compté parmi les pays de la sous-région qui n'ont véritablement pas encore connu de telles violences, cela ne doit pas détourner la vigilance des pouvoirs publics. Théoriquement les signes précurseurs de ce phénomène se présentent au travers des terrains fertiles relevés par l'étude. Les potentiels acteurs de tels phénomènes sont visibles avec des processus variés. Certains défendent une idéologie propre. D'autres sont motivés par des questions socio-économiques et politiques. Ces acteurs de la radicalisation ainsi que les processus et idéologie qui leur sont propres se trouvent consignés dans le tableau ci-dessous.

Ces situations conflictuelles peuvent être récupérées et mises à profit par les entrepreneurs de la violence que constituent les groupes armés djihadistes tels que *Boko Haram* qui côtoie le Bénin sur toute sa longue bande frontalière d'avec le Nigeria, ainsi que les groupes armés dérivés d'Aqmi tapis dans les Parcs de réserve naturelle W et Pendjari que le Bénin partage avec le Burkina Faso et le Niger, deux pays déjà éprouvés par des attaques terroristes. Il est donc à craindre une certaine diffusion de ces actes perpétrés depuis quelques années par ces entrepreneurs de la violence vers le Bénin. Ces groupes armés mobilisent des ressources (humaines, idéologiques, financières etc.), ils développent des stratégies et produisent des actions. Dans le même ordre d'idées, les acteurs sensibles (les agriculteurs, les ouvriers agricoles, les transhumants, etc.) mobilisent des ressources pour défendre des positions, des acquis : ils réagissent à des contraintes (politiques, climatiques, ethniques). Ils sont donc potentiellement des ressources pour ces entrepreneurs de la violence, qui peuvent exploiter leur vulnérabilité pour les enrôler à des fins de radicalisation et d'extrémisme violent.

**Tableau IV** : Tableau récapitulatif des potentiels acteurs de radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent

Acteurs	Processus	Idéologie
Agriculteurs et Ouvriers agricoles	Développement graduel des attitudes hostiles à l'installation et à la traversée de leur zone par les peulhs en transhumance ; Tentative d'expropriation des terres aux premiers occupants après une longue période d'exploitation ou par achat ; ce qui conduit à une accumulation de frustrations découlant des modes de règlement des conflits (insatisfaction des parties en conflit)	La violence est perçue comme un moyen de pression pour susciter l'intervention de l'Etat ou surtout pour se rendre justice ( <b>violence=justice</b> )

<p><b>Transhumants</b></p>	<p>Entretien des discours de frustration et de victimisation de soi ; transhumance armée ; Contestations touchant les valeurs de citoyennetés, les appartenances nationales, les controverses identitaires : source d'injustice sociale et de la radicalisation ;</p>	<p>La violence est considérée comme un moyen d'autodéfense ou de vengeance de la mort ou de l'attaque de l'un des leurs ou de leurs animaux <b>(violence=autoprotection)</b></p>
<p><b>Tidjanis; Izaala; Ahamadis</b></p>	<p>Attaques verbales tendant à déprécier les pratiques religieuses des courants adverses à l'occasion des prêches ; Appels à la violence que lancent certains leaders religieux lors de leur prêche</p>	<p>Les Izaala considèrent les adhérents des autres courants religieux comme des mécréants qui souillent l'islam. Ils prônent par conséquent leur élimination afin que l'islam soit purifié. Les Tidjanis trouvent dans les pratiques des Izaala un excès de zèle. Cela se manifeste dans les contenus des prêches et autres enseignements dispensés par les différents <i>madersas</i> (écoles coraniques) aux talibés. <b>(violence=purification)</b></p>
<p><b>Les acteurs impliqués dans les braquages</b></p>	<p>Identification de potentielles victimes, recrutement des peulhs nigériens pour mener l'opération ; rémunération des auteurs en cas de succès de l'opération ; renouvellement de l'équipe pour une nouvelle opération</p>	<p>La violence est perçue comme un moyen de captation de ressources que les voies normales ne permettent pas de mobiliser <b>(violence=captation de rente)</b></p>
<p><b>Les talibés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De par leur éducation : Ils sont des enfants dont l'éducation est fondamentalement celle de la rue. Ils sont enclins aux vices sociaux comme la prise de stupéfiants et deviennent une cible privilégiée pour les groupes armés ;</li> <li>• De par leur nature violente : Ils sont souvent très violents entre eux. Et</li> </ul>	<p>Les fondements des enseignements qu'ils reçoivent reposent sur la primauté absolue de la religion pouvant aller jusqu'à des discours extrêmes du genre : « Mourir pour la cause de l'islam, c'est mourir pour la</p>

	<p>cette culture de la violence (admiration par les groupes armés) adoptée depuis l'âge adolescent donne lieu à des inquiétudes. On ne peut prévoir s'ils seront en mesure de contenir cette violence cinq ou dix ans plus tard ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De par leur dévouement à leur maître : L'éducation spirituelle qu'ils reçoivent les rend dociles, serviables et loyaux vis-à-vis de leurs maîtres dont l'obéissance garantit l'entrée au paradis. Leur endoctrinement serait donc aisé ;</li> <li>• De par leur précarité : Ils peuvent constituer une proie facile pour des recrutements des groupes djihadistes non seulement à des fins économiques, mais aussi sur recommandation de leur maître.</li> </ul>	<p>cause de Dieu. Et mourir sur le chemin de Dieu constitue une voie directe pour le paradis » <b>(violence=moyen d'accès au paradis)</b></p>
--	---	---



## 9. PROPOSITION D'AXES D'INTERVENTION PAR THEMATIQUE

**Tableau V :** Les actions requises selon les thématiques

Domaines thématiques	Actions requises	Acteurs à prendre en compte	Communes concernées avec acuité
<p align="center"><b>Transhumance et conflits agro-pastoraux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimiter rigoureusement les zones de pâturage et d'agriculture dans le plan d'aménagement national, avec la possibilité de rotation quand le sol s'appauvrit ;</li> <li>- Rendre plus opérationnels les couloirs de passage (tracé et respect des couloirs de passage dans les communes de traversée naturelle des bétails ; création d'une carte internationale de la transhumance pour identifier et recenser les acteurs (comme cela se fait déjà à Kétou par exemple avec le démembrement du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;</li> <li>- Opter pour la promotion d'une agriculture et d'un élevage intensifs</li> <li>- Rendre plus opérationnelle la mise en place des espaces de dialogue et corriger le système d'alerte précoce expérimentés par GERED-ONG dans l'Alibori</li> <li>- Sensibiliser les protagonistes sur la nécessité d'une cohabitation pacifique</li> </ul>	<p align="center">ATDA, Agriculteurs, Eleveurs, ONGs/OSC, Elus Locaux, GVP, ANOPER</p>	<p align="center">Kétou, Savalou, Pèrèrè, les communes riveraines du Parc W</p>

Domaines thématiques	Actions requises	Acteurs à prendre en compte	Communes concernées avec acuité
<p><b>Circulation des armes à feu, trafic de stupéfiants, enlèvements et braquages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les capacités opérationnelles de la Police Républicaine à travers une mise à disposition des équipements adéquats (drone pour la géolocalisation des criminels, installation de cellule de police scientifique et technique dans les commissariats centraux)</li> <li>- Etendre les patrouilles sur les voies secondaires jusque-là délaissées</li> <li>- Contrôler les flux des étrangers et renouer avec les fouilles dissuasives et associer les douaniers à cette activité après une formation adéquate</li> <li>- Sensibiliser les populations sur les questions de sécurité, de paix et de développement</li> </ul>	<p>Etat et les PTF Police Républicaine ; USSF, Police frontalière ; Douane ; OSC</p>	<p>Toutes les communes</p>
<p><b>Le problème foncier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamiser le processus de mise en application d'attribution des Attestations de Détention Coutumière (ADC) dans les différentes localités concernées.</li> <li>- Mettre en place un système efficace de suivi du respect des dispositions normatives d'attribution des terres ;</li> <li>- Sans équivaloir à un titre foncier, l'ADC constitue déjà un grand pas vers la résolution des conflits fonciers</li> </ul>	<p>Elus locaux, autorités traditionnelles (chefs traditionnels, Chefs de terre), police républicaine, tribunal de première instance, tribunal de conciliation, autres dignitaires, sages et notables, les responsables des communautés étrangères, OSC</p>	<p>Malanville, Banikoara, Ségbana</p>

Domaines thématiques	Actions requises	Acteurs à prendre en compte	Communes concernées avec acuité
<p><b>Gestion des frontières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les frontières doivent être précisément limitées comme cela se fait déjà par l'ABeGIEF, pour être mieux surveillées (que ce soit les frontières entre le Bénin et les pays limitrophes, ou les limites intercommunales) ; des zones de sécurité doivent être créées au niveau des frontières</li> <li>- Protéger les frontières à travers la création des unités de défense (installation de bases militaires d'au moins 100 agents au niveau des frontières)</li> <li>- Redynamiser et motiver les unités spéciales de surveillance des frontières avec des conditions de vie et de travail plus attrayantes</li> </ul>	<p>Les acteurs gouvernementaux concernés (dont l'ABEGIEF et ses bras opérationnels) et leurs homologues des pays frontaliers, les élus locaux, les chefs traditionnels et autres dignitaires et notables des zones frontalières impliquées, les populations des pays frontaliers concernées</p>	<p>Toutes les communes frontalières</p>
<p><b>La problématique de gestion du Parc W</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parc W mérite d'être mieux protégé. Pour cela l'effectif et l'équipement des agents doivent être renforcés. Des patrouilles doivent être menées régulièrement pour dissuader les braconniers et certains djihadistes aperçus quelque fois du côté burkinabè du parc (des éco-gardes du point triple l'ont évoqué mais sans preuve). Il faut également régler l'exploitation des espaces de culture et de pâturage en créant un espace de dialogue entre cultivateurs et éleveurs riverains et usagers du parc W</li> </ul>	<p>Les acteurs gouvernementaux concernés, African Parc Network, ACTAG-PRW (Association des campements touristiques pour l'appui à la gestion du Parc Régional W), CENAGREF et ses agents de terrain</p>	<p>Banikoara, Kandi, Malanville et Karimama</p>

Domaines thématiques	Actions requises	Acteurs à prendre en compte	Communes concernées avec acuité
<p><b>La question religieuse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer un dialogue intra et interreligieux entre les différents courants afin d'éviter les durcissements des positions.</li> <li>- Contrôler les entrées des prédicateurs et autres dignitaires religieux en associant les forces de sécurité et les autorités locales pour des fouilles systématiques, ainsi que les populations en termes d'alerte précoce.</li> <li>- Les Ministères concernés par ce secteur doivent mieux organiser toutes les structures de réalisation d'infrastructures diverses (mosquées, écoles, puits, forages, et autres) afin d'en avoir un contrôle nécessaire à travers le suivi de la traçabilité des fonds issus des fondations et agences islamiques ;</li> <li>- Les établissements et les programmes d'enseignement doivent être incorporés au système éducatif national ; ce qui permettra de les évaluer pour un meilleur suivi, etc.</li> </ul>	<p>Les acteurs religieux (notamment les associations islamiques et caritatives, l'Union Islamique du Bénin), les acteurs gouvernementaux concernés, les élus locaux, le Médiateur de la République</p>	<p>Kétou, Ségbana, Kandi, Malanville, Karimama, Bassila, Banikoara</p>

## CONCLUSION GENERALE

La recherche de terrain a permis de comprendre qu'il existe un réel danger et un risque de radicalisation au Bénin. Les communes de Ifangni, Pèrèrè et de Karimama présentent des signes de malaise des jeunes. Les facteurs de radicalisation sont principalement la vulnérabilité qui se décompose en facteurs répulsifs qui entrent en jeu et poussent les concernés à se défendre. La radicalisation se manifeste souvent quand les individus se sentent exclus d'un système. Les facteurs qui constituent un terreau fertile à la radicalisation n'en demeurent pas moins des situations auxquelles l'Etat devra apporter des solutions adaptées selon les cas. Les processus de radicalisation sont multiples. Il est difficile de dire les caractéristiques principales du processus. Néanmoins, on peut retenir : la stigmatisation et/ou l'exclusion d'un système ; la vulnérabilité face à l'accès aux services sociaux de base ; le sentiment de rejet et une perception piètre de soi ; l'absence de solutions convenables ; le désir de se prendre en main quel que soient les moyens.

L'émergence des « acteurs de la violence » et des "jeunes délinquants" avec l'usage des nouvelles drogues et les pratiques d'actes proches des gangs faites de prises d'otages avec des demandes de rançons dans toutes les communes ne doivent pas laisser indifférente quant à la sécurité publique. Les données recueillies sur le terrain permettent de déduire à une radicalisation de certains acteurs. Ceux de l'agropastoral dont les affrontements devenus familiers dans plusieurs communes ont atteint le degré d'un conflit armé où chaque groupe veut imposer sa volonté pour survivre. Les jeunes désœuvrés à la solde des trafiquants de drogues, les « Talibés » endoctrinés par des « Maîtres coraniques » radicaux, constitue des cibles faciles des recrutements de radicaux prêts à passer à l'acte.

Il urge d'agir pour inverser la tendance. L'analyse des facteurs de radicalisation et des terreaux fertiles susceptibles de conduire à l'extrémisme violent dans les communes étudiées montrent également que des citoyens se sentent frustrés au point d'adopter des comportements qui peuvent être considérés comme des comportements d'apatride. Des diplômés des pays du golfe et les « ex-citoyens » du Nigéria (cas des villages repris au Nigéria) qui n'arrivent pas à s'insérer dans le tissu socioéconomique ou à faire valoir leur connaissance, constituent des motifs presque légitimes de faible sentiment de citoyenneté et un fort sentiment de discrimination de leur connaissance et de leurs diplômes. Pour ceux qui rentrent des pays du Golfe, beaucoup se positionnent comme des leaders religieux et deviennent des canaux de transmissions des financements des mosquées et les points focaux qui favorisent l'arrivée des enseignants de ces pays généreux. Les nombreux et fréquents incidents causés par ces jeunes enregistrés dans les différents commissariats de police restent préoccupants. Tant que la dépendance de ces jeunes continuera, ils constituent une cible facile pour des personnes malintentionnées contre des promesses d'une vie meilleure. Les pays du golfe (Arabie Saoudite, Koweït, Lybie en général), par des partenariats avec l'Etat octroient des bourses à beaucoup de jeunes. Cette vanne ouverte a permis à beaucoup d'autres structures, ONGs, Fondations et de recevoir des financements parfois hors de vue des institutions légales et qui par voie de fait échappe au contrôle de l'état. Ces financements permettent également de construire des

mosquées, des infrastructures sociocommunautaires, des demeures luxueuses aux Imams et des écoles coraniques. Ces écoles dont les curricula ne sont pas suivis par l'Etat sont de probables sources d'endoctrinement des jeunes.

Pour inverser la tendance, il faudra intervenir sur ces maillons de la chaîne qui se sont clairement détaillés à travers cette étude. Les acteurs présents dans le processus de prévention doivent être associés au programme de prévention avec un suivi rigoureux des différentes étapes de mise en œuvre.

**Les études ont donc permis d'avoir une photographie de la situation au Bénin (le sentiment de sécurité ou d'insécurité tel que vécu par les citoyens au quotidien) et de comprendre les menaces qui pèsent sur le pays. Il est possible de prévenir la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent.**

**Pour cela, il faut un débat sincère et réaliste mais surtout une réelle volonté politique d'anticipation sur la prévention et la sécurisation du territoire national.**

**L'une des solutions à la prévention : c'est « un peu plus d'Etat dans les zones d'étude » en termes de services publics, d'infrastructures et d'équipements sociaux, de politique inclusive à l'endroit des jeunes vulnérables.**

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Grain de Sel. (2017). Le pastoralisme a-t-il encore un avenir en Afrique de l'Ouest ? *La revue d'Inter-réseau développement rural*.
- Gudeman, S. (2001). *The Anthropology of Economy. Community, Market, and Culture*. London: Blackwell Publishing.
- Hagberg, S. (1998). 1998, *Between Peace and Justice. Dispute settlement between Karaboro Agriculturalists and Fulbe agro-pastoralists in Burkina Faso*. Uppsala: Uppsala Studies in Cultural Anthropology 25.
- Hann, C. (1998). Introduction : The Embeddedness of Property. Dans C. Hann, *Property Relations. Renewing the Anthropological Tradition* (pp. 1-47). Cambridge: Cambridge University Press .
- Lund, C. (2002). Negotiating Property Institutions : On the Symbiosis of Property and Authority in Africa. Dans K. Juul, & C. Lund, *Negotiating Property in Africa* (pp. 11-43). Portsmouth: Heinemann.
- Matongbada, M. (2019). Le Bénin peut-il prévenir la propagation régionale du terrorisme? *Institut d'études de sécurité*.
- Mossi, A. (2018). *Etude sur les risques et les facteurs potentiels de radicalisation et d'extrémisme violent en République du Bénin*.
- QUENUM, E. C. (2012). *Dialogue Région Afrique de l'Ouest: "Mécanismes durables de prévention de l'extrémisme violent en AFrique de l'Ouest"*. Rapport Final, WANEP Bénin, Palais des Congrès de Cotonou (Bénin). Consulté le 2019
- Ribot, J. (2009). Authority over Forests: Empowerment and Subordination in Senegal's Democratic Decentralization. *Development and Change* 40 (1), 105-129.
- Théroux-Bénoni, L.-A., & Dakono, B. (2019, Octobre 14). *ISS Today*. Récupéré sur Institut d'Etude de Sécurité: <https://issafrica.org/fr/iss-today/les-groupes-terroristes-attisent-ils-les-conflits-locaux-dans-le-sahel>

## ANNEXES

Annexe 1 : Termes de références de l'étude complémentaire

Annexe 2 : Planning de déroulement de la mission

Annexe 3 : Power point de présentation de la Méthodologie de l'étude

Annexe 4 : Compte rendu de la séance de débriefing à la DUE

Annexe 5 : Etat d'avancement du déroulement de la collecte des données

Annexe 6 : Power point de présentation des résultats préliminaire (Draft 0) de l'étude

Annexe 7 : Compte rendu de la mini-restitution du Draft 0 de l'étude

Annexe 8 : les rapports de terrain des différents sites visités et les transcriptions des entretiens pertinents

Annexe 9 : les fiches d'observation pour le compte des données cartographiques

Annexe 10 : Documents officiels de la mission

Annexe 11 : Calendrier de travail cartographique du Bénin